

DOSSIER

→ Sous la direction de

Claudia Feld, CIS-CONICET / IDES (Argentine)

Luciana Messina, CONICET / Universidad de Buenos Aires

Nadia Tahir, UCBN-ERLIS / Université de Normandie





AU NOM DES VICTIMES

Après les dictatures qui règnent sur l'Argentine, le Chili et l'Uruguay des années 1970 jusqu'en 1990, le processus de résolution démocratique de ces histoires de terreur semble nécessairement en passer par la construction de récits et, ce faisant, de mémoires qui reconfigurent le passé. Au cœur de ces processus propres à chacun des pays, s'impose la figure de la victime que viennent questionner les textes rassemblés par Claudia Feld, Luciana Messina et Nadia Tahir.

PRÉSENTATION

Tout au long du XX^e siècle, la plupart des pays latino-américains ont été sous le joug de dictatures militaires. Dans le cône sud latino-américain, l'Argentine connaît à partir des années 1930, une succession de coups d'État militaires, ponctuellement interrompus par des régimes civils, qui se terminera par le coup d'État du 24 mars 1976. Au Chili, la stabilité constitutionnelle que le pays connaît pendant plusieurs décennies n'empêche pas les Forces armées de renverser le gouvernement d'Unité populaire présidé par Salvador Allende le 11 septembre 1973. Enfin, le 27 juin 1973, le président uruguayen Juan María Bordaberry s'engage vis-à-vis des Forces armées à instaurer une dictature civilo-militaire. Dans les trois pays, les régimes militaires en place ont développé des discours dans la lignée de la doctrine de la sécurité nationale. Ces constructions ont largement promu la conception d'un « ennemi intérieur » contre lequel les citoyens devaient lut-

ter pour défendre des valeurs nationales (Franco, 2012). Ainsi, une définition étendue de l'ennemi a permis d'agir à l'encontre d'un grand nombre d'organisations. En réponse à ces discours, de nombreux secteurs plus ou moins organisés, à l'intérieur des pays et en exil ainsi que des institutions étrangères apportant leur soutien aux populations réprimées, ont cherché à lutter pour dénoncer les actions de ces gouvernements et montrer que rien ne les justifiait. Il s'agissait avant tout, à cette époque, de mettre fin aux dictatures. Si de nombreux éléments permettent de distinguer ces régimes, un de leurs traits communs a été la mise en place d'une répression systématique et organisée contre les organisations de gauche (partis politiques, syndicats, associations de jeunesse, groupes armés, etc.). Face à cette répression, de nombreux groupes se sont mobilisés.

Une première singularité de ces trois pays, conditionnant les travaux scientifiques sur les passés dictatoriaux, se constitue alors autour du paradigme des droits de l'homme. Des organisations agissant pour la défense de ceux-ci naissent en Argentine, au Chili et en Uruguay, parallèlement aux protestations qui se développent dans le monde entier à la fin des années 1960-1970. Les besoins de soutiens internationaux amènent ainsi l'opposition à la dictature à évoluer vers la défense des droits fondamentaux en mettant entre parenthèses les questions idéologiques et politiques. Avec la fin des régimes dictatoriaux, le lien établi entre les protestations contre les régimes militaires et la défense des droits de l'homme évolue jusqu'à aujourd'hui où les discours, les revendications et les politiques d'État concernant le passé dictatorial sont souvent associés à des questions portant sur la défense des droits de l'homme

« en général ». Le champ des personnes pouvant être désignées comme des « victimes » s'élargit donc, avec les répercussions que cela implique pour les travaux consacrés à cette notion.

Parallèlement à cela, un autre élément rarement évoqué doit être pris en considération concernant cette notion propre aux pays du cône sud latino-américain : l'utilisation de la disparition forcée de personnes dont le bilan des trois dictatures varie selon les méthodes répressives (Roniger, Sznajder, 2005). Un des éléments fondamentaux de la disparition forcée de personnes est la clandestinité dans laquelle elle se déroule. Les silences, l'absence d'informations, de documents ou de preuves matérielles rendent d'autant plus difficile la dénonciation du crime. Pendant les périodes de transition vers des régimes démocratiques, la disparition forcée de personnes et surtout ses conséquences sont devenues des enjeux particuliers pour de nombreux acteurs des sociétés argentine, chilienne et uruguayenne. Bien qu'elle n'ait pas été systématisée dans les trois pays, les revendications d'organisations, les productions littéraires ou cinématographiques, voire les discours et initiatives politiques se sont beaucoup centrés sur ceux que l'on nomme « les disparus ». Ainsi, les spécificités de ce crime que le monde n'avait pas encore reconnu comme tel sur le plan juridique ont conditionné les objections autour des gestions étatiques des passés dictatoriaux. Ces « disparus » sont devenus des présences permanentes dans les sphères publiques des pays du cône sud latino-américain.

Un des éléments fondamentaux de la disparition forcée de personnes est la clandestinité dans laquelle elle se déroule. Les silences, l'absence d'informations, de documents ou de preuves matérielles rendent d'autant plus difficile la dénonciation du crime.

Dans les nombreux travaux scientifiques qui portent sur les passés dictatoriaux de ces trois pays, le mot « victime » est omniprésent. Très souvent, la « victime » est définie ou comparée à d'autres figures : le héros, le militant, le coupable, l'innocent, etc. Sa mise en relation avec l'une ou l'autre de ces figures vise parfois à apporter des réponses à certaines interrogations liées au passé. Ainsi, la notion de « victime », sa qualification et ses utilisations deviennent les enjeux de discussions, de débats, de conflits où sont impliqués de nombreux acteurs des sociétés de ces trois pays. Cette notion évolue en fonction de la période étudiée. Ce faisant, elle n'aura pas le même sens durant la dictature, pendant les phases de transition vues comme plus ou moins longues selon les chercheurs, lors des périodes de consolidation des régimes démocratiques ou aujourd'hui. En centrant ce dossier sur la notion de « victime », l'objectif est de présenter et d'analyser son élaboration et son ●●●

PRÉSENTATION

●●● évolution dans ces contextes sociopolitiques précis dans lesquels elle n'a été, jusqu'à présent, que très peu examinée et n'a pas fait l'objet d'étude spécifique. Les articles de ce dossier proposent de répondre aux nombreuses questions que cette notion suscite : qui utilise le terme de « victime » ? A-t-il toujours été convoqué ? Si oui, pour faire référence à qui ? S'agit-il de désigner un autre ou de faire référence à soi ? Qu'est-ce qui pousse certains acteurs à l'utiliser ou au contraire à le rejeter ? Quels sont les éléments – acteurs, événements, politiques étatiques, etc. – qui influent sur l'élaboration de cette catégorie ? Quand devient-elle une catégorie politique ? Peuvent-elles être investies d'un autre sens, non politique ? Comment se construit-elle à travers le temps ? Une étude des passés dictatoriaux argentin, chilien et uruguayen centrée sur cette notion permet ainsi de nuancer des analyses qui tendent à percevoir les processus historiques de construction des mémoires collectives de façon trop linéaire.

Les deux premiers articles de ce dossier s'intéressent tout d'abord aux acteurs les plus visibles de la cause des « victimes » : les associations. Antonia García Castro et Elizabeth Jelin reviennent, respectivement, sur les organisations de proches de disparus au Chili et en Argentine. Pour les collectifs chiliens, l'enjeu consiste avant tout à identifier comme victimes les personnes qui n'étaient pas juri-

diquement reconnues comme telles pendant le régime dictatorial. En effet, comment porter plainte pour un crime qui n'existe pas légalement ? Comment parler de « victimes » lorsqu'il n'y a pas de corps, lorsqu'elles ne sont pas visibles ? En revenant sur certaines des démarches entreprises par ces collectifs pour donner une existence légale à ces « victimes », l'auteur montre qu'il s'agit d'un processus long qui ne se termine pas avec la fin de la dictature. Ainsi, en Argentine, il faudra attendre plus de vingt ans après la fin du régime dictatorial pour que la disparition forcée de personnes et son utilisation systématique par le régime militaire soient largement reconnues. Comme le signale Elizabeth Jelin, les enjeux en rapport avec la notion de « victime » sont liés à sa définition dans le cadre du nouveau contexte politique inauguré par le président Néstor Kirchner en 2003. Le rapprochement entre certaines associations de proches de détenus-disparus et ce dernier amène à s'interroger sur le rôle des personnes qui protestent au nom des disparus. En effet, si elles sont reconnues d'un point de vue social et légal en tant que « victimes », qu'en est-il de l'ensemble de la société argentine qui a également vécu sous le joug du régime militaire ? Comme le montrent ces deux articles, trente ou quarante ans après la fin des régimes dictatoriaux, les disparus « invisibles », « absents », sont des acteurs à part entière de la mémoire des dictatures. La mobilisation de leurs proches, encore très actifs aujourd'hui, leur confère souvent une visibilité plus grande que celle des survivants ou des citoyens chiliens et argentins.

Bien comprendre les enjeux des discours et des actions des collectifs demande néanmoins de s'intéresser à d'autres processus de définition des victimes. Les textes de Sandra Raggio et de

Une étude des passés dictatoriaux argentin, chilien et uruguayen centrée sur cette notion permet ainsi de nuancer des analyses qui tendent à percevoir les processus historiques de construction des mémoires collectives de façon trop linéaire.

Claudia Feld portent sur la période qui suit immédiatement la fin de la dictature en Argentine entre 1983 et 1985. L'article de Claudia Feld est consacré aux médias, outil fondamental pour comprendre l'impact d'un discours dans une sphère. En revenant sur une période très précise, elle fait le lien entre les discours développés pendant la dictature, toujours présents dans l'espace public, et ceux qui commencent à peine à être alors élaborés dans le contexte d'un régime démocratique très récemment instauré. Elle signale clairement qu'au début de la transition vers un régime démocratique, la « victime » était loin d'être une figure reconnue de tous. Elle est surtout le produit d'une construction façonnée par le contexte de réception. Poursuivant cette réflexion, Sandra Raggio analyse le témoignage d'un survivant des centres clandestins de détention argentins dans le cadre du procès des anciens commandants en chef des juntas en 1985. Elle montre comment une trame discursive se construit autour de son vécu et tente de comprendre si le témoin est à l'origine

de ce discours ou s'il ne fait que contribuer à son maintien. Ainsi, le statut de victime attribué au survivant change en fonction du contexte dans lequel celui-ci témoigne, construisant sa propre notion de « victime », mais dans les cadres que l'on lui assigne. C'est à cette condition que la « victime-innocente » – une personne perçue comme libre de tout soupçon de participation à des organisations dites de gauche, et surtout des organisations armées – peut s'ancrer dans une société au sein de laquelle les discours développés pendant la dictature sont encore très présents. En insistant sur les étapes – les acteurs, les contextes qui contribuent à l'apparition de cette nouvelle notion et surtout sur les figures avec lesquelles elle entre en rivalité –, les deux auteurs interrogent les travaux, voire les idées reçues qui tendent à décrire ce processus à partir de critères temporels trop rigides.

Susana Draper et Luciana Messina s'intéressent, quant à elles, à des figures avec lesquelles la « victime » est comparée ou mise en concurrence aujourd'hui, près de trente ans après la fin du régime dictatorial. Le temps écoulé implique alors un plus grand nombre de discours en circulation et des constructions différentes. L'article de Susana Draper, qui évoque la singularité de la répression uruguayenne et y ajoute des interrogations liées aux questions de genre, porte sur des récits des prisonnières politiques. Elle revient sur la figure du héros souvent présente dans les publications des anciens détenus politiques ou consacrées à ces derniers, et insiste sur la présence dans ces œuvres d'une réflexion autour du « silence ». Pourquoi « la victime » doit-elle parler ? Est-elle obligée de le faire ? Le silence implique-t-il nécessairement l'oubli ? En étudiant les représentations de la « victime » à l'Olimpo – un ancien centre clandestin

de détention « récupéré » comme site mémoriel dans la ville de Buenos Aires –, Luciana Messina analyse notamment une séance de ciné-débat, montrant l'évolution de la notion de « victime » au cours des trente dernières années dans l'imaginaire collectif argentin. Alors que dans les années 1990, « victime » et « militant » semblaient être des termes antinomiques, dans les années 2000, ces figures peuvent être associées pour une réflexion sur la « responsabilité » par rapport à des faits de violence qui se sont produits dans les années 1970 et pendant le régime dictatorial. Ainsi, la notion de « victime » ne renvoie plus nécessairement à un discours dépolitisant, elle contribue à imposer la figure du « héros » dans la sphère publique argentine.

Pour finir, dans l'article de Jens Andermann, les cadres analysés sont plus restreints. Il s'intéresse aux différentes figures de la « victime » présentes dans des initiatives muséographiques et cinématographiques, au Chili et en Argentine. Ces outils impliquent des choix, dans la définition d'une ou des victimes, liés aux contextes politiques et sociaux, mais aussi aux décisions prises par des acteurs qui ont des liens plus ou moins directs avec les victimes de la répression dictatoriale. L'article met en évidence comment les mémoires individuelles et les choix effectués deviennent l'objet de réflexions collectives.

L'ensemble de ces travaux met en relief un élément fondamental de l'histoire récente des pays du cône sud latino-américain : quels qu'aient été les choix de transition vers un régime démocratique et les politiques étatiques liées au passé dictatorial, la gestion de ce passé y constitue toujours un enjeu. Certes, les différences entre les trois pays sont très significatives puisque, en Argentine, on multiplie aujourd'hui

L'ensemble de ces travaux met en relief un élément fondamental de l'histoire récente des pays du cône sud latino-américain : quels qu'aient été les choix de transition vers un régime démocratique et les politiques étatiques liées au passé dictatorial, la gestion de ce passé y constitue toujours un enjeu.

les procédures judiciaires à l'encontre des personnes responsables de crimes contre l'humanité dans le cadre de la répression dictatoriale, alors que, au Chili et en Uruguay, les législations relatives aux conséquences de ce passé sont beaucoup plus limitées. Toutefois, comme ce dossier le souligne, les actions, récits, représentations « au nom des victimes » sont partout nombreux et en constante évolution. Leur analyse contribue à la compréhension de processus toujours en œuvre dans ces pays et, plus largement, de la gestion des passés douloureux dans le monde. ■

Cora Gamarnik a obtenu les droits des photos pour ce dossier de la part des auteurs ou des institutions.

L'intégralité des textes a été traduite par Antonia García Castro et révisée par la rédaction, à l'exception de la présentation rédigée en français par Nadia Tahir.

CHILI

Quand la victime est introuvable

À propos des détenus-disparus au Chili
et des parents qui les ont cherchés pendant
et après la dictature (1973-1989)

→ Par **Antonia García Castro**, Radio Universidad de Chile

L'Association des familles des détenus-disparus (AFDD) naît dans les années 1974-1975 ; elle regroupe alors des personnes affectées par une même situation : un ou plusieurs de leurs proches ont été arrêtés, mais ne sont pas reconnus comme prisonniers par les autorités responsables des répressions. À l'époque, les familles n'ont pas conscience d'être confrontées à un crime singulier fondé sur l'occultation des corps, la clandestinité des opérations et la rétention de l'information. Un crime non codifié au Chili. Un crime non repérable d'entrée de jeu qui sera, aux mains des militaires, plus qu'un moyen d'éliminer des opposants : une arme de contrôle de vastes couches de la population désorientées et démobilisées par l'absence d'informations sur le sort de certains prisonniers.

Au-delà du cas chilien, on peut rappeler qu'en Amérique latine, la disparition devient une pratique coercitive de l'État face à la remise en question des privilèges de certains secteurs sociaux et l'irruption sur la scène politique d'autres secteurs auparavant exclus. Dans ce contexte régional de redistribution des rôles, aux configurations diverses selon les pays, va se mettre en place une coopération internationale destinée à dissuader de toute contestation. Elle consiste notamment dans l'exportation des savoirs en matière de lutte antisubversive dont la disparition forcée est instruments¹.

Par rapport à ces logiques, la disparition a toujours au moins deux cibles : celui qui disparaît et celui qui est susceptible de subir les effets de cette disparition. Sans nier cette dimension, sans nier leur propre douleur, les familles organisées en association vont manier le terme de « victime » avec pudeur et d'une manière sensiblement différente selon les périodes. Dans le cadre de cet article², on se limitera à considérer certains usages exemplaires tout en rendant compte d'un type de raisonnement ici décliné en quatre temps : à travers l'examen des logiques politiques à l'œuvre ; en procédant à une caractérisation de l'AFDD ; en examinant le besoin de mettre en mots ; enfin en abordant quelques dilemmes auxquels les familles ont été confrontées plus récemment sous des gouvernements démocratiques. Cela nous amènera à considérer non seulement ce que ces familles ont fait du terme de « victime », mais aussi ce qu'elles ont refusé d'en faire.

(1) Cf. Marie-Monique Robin. *Les Escadrons de la mort. L'école française*, Paris, La Découverte, 2004.

(2) Lequel prend appui sur une enquête menée dans les années 1990 dans le cadre d'une thèse de doctorat dirigée par Marie-Claire Lavabre à l'EHESS. Cf. Antonia García Castro, *La Mort lente des disparus au Chili sous la négociation civile-militaire (1973-2002)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002.

CHILI

Quand la victime
est introuvable
(suite)

LOGIQUES POLITIQUES

L'histoire de l'AFDD est l'histoire d'une prise de conscience. C'est en menant une recherche au nom d'un ou de plusieurs parents que les familles vont se rendre compte de la situation que connaissent les leurs. Ce qu'elles comprendront, elles le communiqueront de maintes manières à l'ensemble de la société. En parallèle, elles consigneront un grand nombre de documents destinés à permettre des démarches légales auprès de diverses autorités. Ce faisant, elles vont constituer des archives d'une grande valeur. En effet, il n'est pas exagéré de dire que tout ce que l'on sait aujourd'hui sur les détenus-disparus³ et sur les disparitions forcées au Chili, on le doit d'abord aux familles et à l'organisme qui leur a permis de s'organiser : le Vicariat de la solidarité⁴.

Ce travail de documentation est le moins connu de tous : sorte de coulisse de la scène « spectaculaire » où l'AFDD va se présenter. L'une des premières choses que les familles vont appréhender est la dimension politique du crime. Et pour cause : les arrestations dont elles ont souvent été témoins sont contemporaines du coup d'État de 1973. Pendant les premiers jours, on assiste à une sorte de représentation apocalyptique du retour à l'ordre faisant suite à trois ans de gouvernement socialiste. Un gouvernement qui a littéralement été pris d'assaut par les droites chiliennes avec la complicité du gouvernement nord-américain⁵. On bombarde alors le Palais présidentiel, des arrestations massives ont lieu, on convertit des stades en prisons. Mais le caractère massif de la répression ne signifie pas qu'elle s'exerçait arbitrairement. Les victimes n'ont pas été choisies au hasard.

L'identité des prisonniers est l'un des éléments clés pour comprendre les logiques politiques. Notamment l'engagement (le fait d'être membre d'un parti, d'un syndicat, d'une association), les professions exercées ainsi que l'appartenance à certains secteurs sociaux. Car il y a eu des îlots protégés pendant la dictature. Il y eut très nettement des quartiers intouchables, sauf cas exceptionnels, et des familles qui ne pouvaient qu'être à l'abri puisqu'elles avaient approuvé le coup d'État. En revanche, des zones populaires connues pour l'adhésion de leurs habitants au gouvernement de l'Unité populaire (1970-1973) ont été systématiquement soumises à la répression.

Ces éléments n'épuisent pas les logiques politiques que la disparition met en œuvre⁶. Mais dans les discours et les pratiques des familles, cette dimension va jouer un rôle central. Aux yeux de celles-ci, les détenus-disparus seront principalement des acteurs sociaux et politiques qui, en tant que tels, ont été victimes d'un crime particulier.

AGIR AU NOM D'UN AUTRE

Comme son nom l'indique, l'Association des familles des détenus-disparus⁷ a cette particularité d'être un groupe mobilisé autour d'un tiers. Il existe d'autres associations construites sur ce principe : aucune ne s'est ouvertement définie comme association de victimes⁸. Si victime il y a, c'est d'abord l'autre, la douleur que ses proches peuvent

(3) L'expression utilisée au Chili est *detenidos desaparecidos*.

(4) Dès 1973, l'Archevêque de Santiago avait créé un organisme dont la mission principale était de porter assistance aux personnes poursuivies pour des motifs politiques. La junte ayant contraint l'Archevêque à dissoudre cette structure, celui-ci s'était exécuté, mais avait créé dès le lendemain, en janvier 1975, une seconde structure avec la même mission. Le Vicariat de la solidarité sera toléré – non sans représailles ! – tout au long de la dictature.

(5) Cf. *La Spirale*, documentaire d'Armand Mattelart, Jacqueline Meppiel et Valérie Mayoux (1976).

(6) Sur cette dimension : Les travaux menés par la revue *Cultures & Conflits* dès le début des années 1990, en particulier : « Les Disparitions », *Cultures & Conflits*, n° 13 et 14, Paris, L'Harmattan, 1994.

(7) En espagnol « *familiares* » : parents. Ce sont surtout des femmes, des mères, mais aussi des épouses, des sœurs, des filles. Précisons que tous les parents n'ont pas nécessairement rejoint l'Association. Quand on parle dans ce texte des familles, on sous-entend « les familles membres de l'AFDD ».

(8) L'Association des familles des exécutés politiques. Puis les diverses associations de familles de prisonniers politiques.



© Marcelo Montecino

– Coup d’État militaire au Chili, les débris du Palais présidentiel de La Moneda après les bombardements du 11 septembre 1973.

éprouver ne donnant pas droit à ce statut. Le sujet des actions et des discours est le disparu que les vivants représentent. Or, ce cas précis comporte une anomalie : l’impossibilité de qualifier ce crime qui « invisibilise » les sujets recherchés.

En 1973, les familles font fondamentalement face à une situation de méconnaissance. Ce qu’il faut bien comprendre, c’est que le terme de « disparition » n’a de sens que parce qu’il existe un « en dehors » des centres clandestins de détention. À l’intérieur, il n’y a pas de « disparus ». Dans ce sens précis où les prisonniers ne disparaissent pas à leurs propres yeux, pas plus qu’ils ne disparaissent aux yeux de leurs bourreaux aussi longtemps qu’ils sont prisonniers.

Face à cette situation, le travail des familles connaît plusieurs étapes. Tout d’abord, elles chercheront des prisonniers qu’elles espèrent retrouver en vie. Peu à peu interviendra l’idée de la mort, puis la certitude qu’elles ne retrouveront que des dépouilles si tant est qu’on puisse les retrouver⁹. D’un stade à l’autre, les actions se précisent et se diversifient. Tout comme les discours qui vont se structurer autour de deux grandes requêtes : vérité et justice. N’obtenant entière satisfaction ni à l’une ni à l’autre, un troisième terme interviendra, celui de mémoire en tant que volonté

(9) Il semblerait qu’au Chili, la plupart des détenus-disparus aient été enterrés : ces inhumations illégales ont parfois été réalisées dans des cimetières sous les lettres NN (*nomen nescio*). Mais par définition, une personne disparue peut être enterrée pratiquement « n’importe où ». Il existe également des cas d’incinération et d’autres où des corps ont été jetés à la mer.

CHILI
Quand la victime
est introuvable
(suite)

– Le « No+ »
(Plus jamais ça) de la
résistance chilienne.

de ne pas abandonner les êtres chers à leur sort et d'en assurer une présence dans la société.

On peut à grands traits identifier deux espaces où évolue l'AFDD. Celui où sont menées des tâches administratives et celui qui est tourné vers un autre public. Le premier regroupe les initiatives destinées à promouvoir toute démarche légale susceptible d'aider à déterminer ce qui est arrivé. Le second se développe en parallèle, surtout à partir de l'année 1977, et consiste dans des grèves de la faim, manifestations, fabrication d'objets destinés à mettre en images et en mots ce que les familles dénoncent. Parmi les actions les plus spectaculaires, on compte les enchaînements aux grilles du Congrès : les manifestations étant interdites et vite dispersées, les manifestantes s'enchaînaient pour que la police ne puisse pas les arrêter sur-le-champs. Cette tactique permettait de gagner du temps, de semer un maximum de désordre pour dire ce qu'elles avaient à dire aux passants, mais aussi pour mettre en évidence la violence que les autorités avaient choisi de cacher comme si le calme était revenu au Chili.



© Lotty Rosenfeld / Archives CADA, musée national d'Art contemporain Reina Sofía à Madrid (Espagne)

Il s'agissait en tout état de cause de s'informer sur une situation niée officiellement et de la rendre visible. Mais aussi de négocier, au quotidien, avec soi-même et les autres, la place du singulier et du collectif. À cet égard, les pancartes utilisées pendant les manifestations demeurent emblématiques de la posture des membres de l'AFDD. D'assez grandes dimensions, celles-ci donnaient à voir des photographies d'individus recherchés et une seule question pour tous : « Où sont-ils ? » Tel était le pacte : il faut chercher tous les « disparus », car chacun est l'être cher de quelqu'un. Rarement, la dimension affective d'une histoire politique aura joué un rôle aussi déterminant. L'attachement que ces personnes portaient à celui ou celle qu'elles recherchaient leur tenait lieu de raison d'agir et de mode d'exposition ainsi que le montre ce discours prononcé en 1991 :

Nous les aimons parce qu'ils étaient ce qu'ils étaient : libres dans leur manière de penser et justes dans leurs déterminations. Nous les aimons parce qu'ils étaient des dirigeants de partis politiques populaires, des dirigeants syndicaux, des professionnels motivés par le changement et par la vie. Les raisons que nous avons de les aimer sont exactement celles que d'autres ont eues pour les faire disparaître. Dix-sept ans après ce crime de lèse humanité, leur absence nous fait mal comme au premier jour¹⁰.

Cette vaste entreprise d'enquête, de dénonciation et de prise de parole menée par l'AFDD a été conçue comme lutte politique. C'est en tant que représentantes d'acteurs politiques que les mères, les épouses, les sœurs des prisonniers « disparus » ont investi l'espace public tout en travaillant parallèlement, comme dans l'ombre, à des dénonciations de crime en bonne et due forme.

CE CRIME QUE « JE » RACONTE EN L'ABSENCE DE LA VICTIME

L'une des principales actions menées conjointement par l'AFDD et le département juridique du Vicariat de la solidarité a été l'ouverture de dossiers où ont été enregistrées les informations relatives aux individus dits détenus-disparus.

Ces dossiers sont nominaux. Ils étaient principalement destinés à motiver des actions de défense du prisonnier, puis, le temps passant, à instruire de futures enquêtes judiciaires. Ces documents ont joué un rôle important lorsque des enquêtes se sont ouvertes, en particulier après 1989, mais précisons que même lorsque des procès auront lieu, le crime dénoncé ne sera pas la disparition forcée : ce crime n'étant pas codifié, les chefs d'inculpation seront « autres » (exécution arbitraires, enlèvements aggravés).

Il existe deux grands types de documents : les dossiers informatifs (*carpetas*) qui contiennent des fiches sur la « victime » et des témoignages sur l'arrestation et, le cas échéant, sur la détention¹¹ ; puis les dossiers d'instruction (*expedientes*) lorsqu'il y a eu intervention de la justice et que des enquêtes sont en cours. Ce matériel d'archive est aujourd'hui en partie ouvert au public à la Fundación de Documentación y Archivo Ex Vicaría de la Solidaridad¹².

(10) Discours prononcé en 1991 par Sola Sierra, présidente de l'association depuis sa création jusqu'à sa mort en 1999. Archives de l'AFDD.

(11) Une partie de ce matériel a été publiée. Cf. Arzobispado de Santiago, ¿Dónde están ? (7 volumes), Santiago, Vicaría de la Solidaridad, 1979.

(12) Cf. <http://www.vicariadelasolidaridad.cl/>

CHILI
 Quand la victime
 est introuvable
 (suite)

D'un dossier à l'autre, on comprend aisément le type de difficultés auxquelles ont été confrontées les familles, notamment pour légitimer leurs propos. La configuration habituelle « un crime a été commis, voici la victime, nous recherchons le coupable » n'était pas de mise. L'absence des corps introduisait une variable inédite, celle du soupçon total. Élément qui a marqué le discours officiel tout au long de la dictature. En effet, la junte militaire a systématiquement nié l'existence des détenus-disparus. L'un des épisodes les plus significatifs a été une vaste campagne de presse menée en 1975, première réponse officielle apportée aux requêtes présentées pour localiser les prisonniers non reconnus. On affirma alors que les personnes recherchées au Chili s'étaient enfuies vers les pays voisins et s'étaient entretuées (attitude qui relève du négationnisme). Cet épisode – « Opération Colombo » ou l'affaire des « listes des 119 » – marque un avant et un après dans l'histoire de l'AFDD. Les familles se sont rendu compte, à ce moment-là, qu'il y avait volonté expresse de cacher les faits et que, probablement, leurs proches ne seraient pas retrouvés vivants.

Ainsi, la catégorie de « victime » devient un enjeu fondamental dans le cadre d'une dénegation systématique de la part des autorités pour lesquelles il n'y a que de « supposés disparus » ou de « soi-disant disparus ». Voire pire. En 1977, l'ambassadeur du Chili devant l'ONU nia leur existence légale. Selon lui, ils n'existaient pas : ils n'étaient jamais nés. C'est ainsi que, dans cette configuration du soupçon total que permet l'absence des corps, il est soudain devenu essentiel de prouver non pas le crime, mais l'existence même des victimes.

Les premiers récits élaborés au sein du Vicariat prennent la forme d'une déclaration jurée. On peut identifier des items. Tout d'abord un bref exposé sur le modèle suivant : « Je déclare sous serment que mon fils présenté ci-dessous a disparu contre son gré et que j'ignore actuellement où il se trouve, c'est pourquoi je demande une enquête sur les causes de la disparition et une sanction pour les coupables¹³. » Immédiatement après vient une présentation détaillée de la personne recherchée à la manière du curriculum vitae : photo, nom, date et lieu de naissance, état civil, etc. Puis le récit de l'arrestation et, finalement, une synthèse des démarches entreprises pour retrouver la personne.

Cela relève de l'évidence, mais on ne peut pas ne pas le souligner : pour qu'une dénonciation soit faite en dictature, même de manière officieuse au sein de cet organisme, il fallait d'une part une extrême détermination, et de l'autre, une excellente connaissance de la personne recherchée. Car cette personne devait être « fichée ». C'est une situation assez étrange que de voir se constituer en parallèle aux listes noires des services de renseignement, une sorte de liste blanche destinée à rendre visibles ceux-là mêmes que le régime militaire avait « enlevés ».

Ainsi, ces dossiers présentent des histoires de vie violemment interrompues dont on ignore des épisodes essentiels. Mais il n'y a pas que des récits. Il y a aussi des photos, des actes de naissance, des certificats de mariage, des certificats de scolarité : autant de documents qui, par leur diversité même, et par leur statut officiel, pouvaient tenir lieu de preuve d'une vie avant le crime. Avec le temps ont été incorporées à ces dossiers des fiches anthropomorphiques. Elles constituent actuellement une

(13) Dossier Fondation Documentation et Archives Ex Vicariat de la solidarité.



© Luis Navarro

– Messe en l’honneur des détenus-disparus à Santiago de Chile, proches de détenus-disparus, Église de Recoleta Franciscana, 15 septembre 1979.

partie fondamentale des dossiers : celle où l’on inscrit toute information susceptible de faciliter le travail d’identification des dépouilles. Ainsi, on signale toute caractéristique physique significative. La mémoire des familles devient alors cruciale. Elle est aussi ce qui rend possible une dénonciation, non seulement parce que celle-ci suppose une « loyauté » envers la personne aimée, mais plus prosaïquement parce qu’il s’agit de produire de nombreux détails que seul un être très proche est susceptible de connaître.

Tous ces éléments permettent de comprendre qu’en tant que narration, la disparition est toujours un crime raconté par un autre. Il n’y a pas, au Chili, de « disparu » capable de parler en son nom. Compte tenu de ce que l’on sait aujourd’hui, les « disparus », au Chili sont ceux qui ne sont jamais revenus. Ils ne parlent pas ! Ils ne racontent aucune histoire. Ils ne se posent pas en victimes. Ils n’ont aucune revendication. Si alors qu’ils étaient prisonniers, ils ont eu le temps d’identifier leur situation et de comprendre qu’ils avaient « disparu » aux yeux du monde extérieur, ils n’ont probablement pas songé à utiliser ce terme pour se nommer eux-mêmes. C’est un fait. Quand ils pouvaient encore parler, ces personnes utilisaient d’autres mots pour décliner leurs identités. Et l’on comprend bien, de ce point de vue, la pudeur qu’il peut y avoir au sein des familles : la volonté de ne jamais se substituer à la victime directe, en se postulant elles-mêmes comme victimes...

L’AVÈNEMENT DU STATUT DE « VICTIME » ET SES DILEMMES

À moins qu’elles ne se sentent personnellement et directement lésées. Ce sentiment, relativement absent de la plupart des discours publics de l’association, peut ponctuellement apparaître dans des entretiens réalisés par divers professionnels,

CHILI
 Quand la victime
 est introuvable
 (suite)

notamment des psychologues, ayant enquêté sur les familles. Il s'agit donc d'entretiens qui ne sont pas destinés à être traités comme « voix officielle » de l'association. Ces documents indiquent qu'il n'y a pas de dénégation : les familles ne refusent pas de se considérer elles-mêmes comme victimes, mais cela n'est pas une priorité¹⁴.

Ce qui va se modifier au cours du temps c'est le type de difficultés auxquelles les familles seront confrontées. Dès le changement de régime, survenu en 1989, elles devront faire face à une situation apparemment contradictoire : d'un côté, le nouveau gouvernement officialise le statut de « victime » et s'adresse à elles comme à des victimes ; de l'autre, il refuse d'entendre l'une de leurs principales revendications : la justice. Mais la contradiction n'est qu'apparente.

Ce que ce gouvernement refuse, c'est très précisément de reconnaître la composante politique non pas tant du crime commis, mais de ce que fut sa dénonciation. La requête de justice est la plus problématique – pour tous les gouvernements démocratiquement élus après 1989 –, car elle implique pour être satisfaite de faire asseoir sur le banc des accusés ceux-là mêmes avec lesquels les nouveaux gouvernants ont pactisé le retour à la démocratie. Actuellement, après de nombreuses tensions et batailles, des procès ont pu voir le jour et des condamnations ont été prononcées. Toutefois, il existe une situation ambiguë liée à un système de réduction de peines qui, dans certains cas, permet de libérer assez rapidement ceux qui ont été reconnus coupables.

Concernant la consécration du statut de victime, c'est à l'occasion de la publication du Rapport de la Commission nationale de vérité et justice (ou rapport Rettig) qu'elle a eu lieu. Ce document officialise ce que l'AFDD et le Vicariat avaient énoncé sans avoir le pouvoir de l'imposer comme « vérité ». L'année 1991 marque la fin du soupçon total : ces prisonniers non reconnus pendant la dictature ne sont plus de « soi-disant disparus », mais des « détenus-disparus » victimes d'un crime commis par des agents de l'État. Le document fait état de la situation des tués (exécutés politiques) ainsi que de celle des parents. Les familles deviennent alors bénéficiaires d'un ensemble de mesures dites de réparation.

Mais le mal qu'on cherche à réparer ne se limite pas à la période dictatoriale. Il peut être le fait de décisions prises pendant la période démocratique. On peut citer l'exemple de l'affaire du Patio 29 concernant des dépouilles exhumées du Cimetière général au début des années 1990, identifiées et rendues à leurs familles. Une expertise effectuée par des étrangers avait assez vite fait état de possibles erreurs. Le gouvernement de l'époque avait décidé d'étouffer l'affaire. Puis, sous le gouvernement de Michelle Bachelet, cela s'était su : des corps avaient été enterrés sous une fausse identité. La présidente a demandé une contre-expertise, mais le mal était fait. On était face à une nouvelle tragédie qui a probablement compromis à jamais toute possibilité pour ces familles de faire le deuil. En 2011, l'État a décidé d'indemniser les foyers concernés par ces erreurs d'identification. La présidente de l'Association, Lorena Pizarro, s'est alors déclarée satisfaite devant cette décision relative « à ceux qui *sont* victimes de disparitions forcées, d'exécutions politiques, et à la douleur que cela signifie¹⁵. »

(14) Cf. notamment les travaux d'Elizabeth Lira dont *Subjetividad y Política*, Santiago, ILAS, 1997.

(15) Lorena Pizarro, citée le 5 décembre 2011 par Radio Cooperativa.

L'INQUALIFIABLE

On aura compris que l'expression « détenu-disparu » n'émane pas des bourreaux. Ceux-là ont d'autres façons de nommer et de faire. Au Chili, le travail de qualification a d'abord été le fait de l'AFDD et du Vicariat de la solidarité. Ils ont travaillé à la production de documents utilisés par la suite dans le cadre d'une politique officielle de qualification des victimes commencée au cours du premier gouvernement démocratique et achevée lors du deuxième¹⁶. En parallèle, sur la scène internationale, de nombreuses actions ont été menées par des associations de familles de détenus-disparus de divers pays. Le 23 décembre 2010 est entrée en vigueur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Parmi les signataires, l'État chilien.

Ce travail de qualification était nécessaire dans un contexte de mensonge systématique. Mais il n'y a pas eu à choisir. Le terme de « victime » tel qu'utilisé par les parents des détenus-disparus a toujours coexisté avec d'autres. Concrètement, il a permis de mener des actions jugées nécessaires qui n'empêchaient pas l'élaboration d'un discours axé sur d'autres modes de présentation de l'autre et de soi-même. La relation familiale, en effet, telle qu'elle a été mise en exergue, a introduit une rationalité nouvelle. En vertu de celle-ci, nous, les citoyens chiliens, avons compris que ces mères, ces épouses, ces filles étaient aussi celles que le pouvoir militaire n'avait pas réussi à dissuader. Tout au long de ces années, la manière dont ces femmes nous ont parlé de leurs êtres chers nous a amenés à nous poser bien des questions, dont celle de la douleur, toujours renouvelée, qui ne saurait faire l'objet d'aucune qualification. Mais aussi la question politique par excellence du pourquoi : Qui l'État a-t-il fait disparaître ? Des hommes et des femmes « libres dans leur manière de penser et justes dans leurs déterminations. » ■

(16) En 1996 fut publié un deuxième rapport consacré à la qualification des victimes des droits de l'homme et de la violence politique produit par la Corporation nationale de vérité et de réconciliation.

ARGENTINE

Familles et victimes. Quelle place pour les citoyens¹ ?

→ Par **Elizabeth Jelin**,
CONICET / IDES,
Buenos Aires

(1) Version revue et résumée du texte : Elizabeth Jelin, « ¿Víctimas, familiares o ciudadanos/as? Las luchas por la legitimidad de la palabra », in Emilio Crenzel (dir.), *Los desaparecidos en la Argentina. Memorias, representaciones e ideas (1983-2008)*, Buenos Aires, Biblos, 2010, p. 227-249. Je remercie Richard A. Wilson et mes collègues du Núcleo de Estudios sobre Memoria de l'IDES pour leurs suggestions et leurs commentaires. Une version plus complète a été publiée en anglais : Elizabeth Jelin, « Victims, Relatives, and Citizens in Argentina. Whose Voice Is Legitimate Enough ? », Richard Ashby Wilson, Richard D. Brown (dir.), *Humanitarianism and Suffering. The Mobilization of Empathy*, New York, Cambridge University Press, 2008, p. 177-201.

(2) L'auteur utilise en espagnol « *afectado directo* », que nous préférons traduire par « touché directement » afin de ne pas recourir au terme de « victime » sur lequel elle dirige sa critique (ndlr).

La spécificité de la construction mémorielle en Argentine, notamment, le débat autour du passé dictatorial des années 1970, réside dans la place prépondérante qu'y occupent les récits personnels de la souffrance et la position de « touché directement² ». Les proches des victimes d'abord, puis les survivants, ont eu un poids considérable sur la scène publique dès lors qu'il a fallu déterminer l'agenda des revendications en matière de violations des droits de l'homme pendant la dictature. La notion même de « vérité » et la légitimité du terme reposent sur l'idée d'expérience personnelle ou de lien familial. Ainsi, paradoxalement, le *familisme* et l'identification avec le militantisme des années 1970 ont exclu d'autres voix sociales – notamment celles qui adoptaient une perspective plus universelle axée sur la condition humaine – du débat public à propos des sens du passé et des politiques à adopter dans ce domaine.

Pouvait-on faire autrement ? Existe-t-il en Argentine un espace pour une approche plus universaliste des violations des droits de l'homme pendant la dictature ? La légitimité de la voix personnelle du témoin serait-elle un obstacle à un tel processus ? Théoriquement, non. Mais l'importance et la légitimité des voix mettant en avant la perte d'un proche ainsi que l'expérience corporelle de la répression et l'activité militante dans les années 1970 semblent configurer un cadre politique où les notions de « touché » et celle de « citoyen » deviennent antagoniques. La première ayant pourtant un rôle central par rapport à la seconde.

LA PLACE DES FAMILLES DANS LES POLITIQUES DE LA MÉMOIRE

La répression d'État, telle qu'elle a été pratiquée en Argentine pendant la dictature de 1976-1983, a accordé une place très particulière aux liens familiaux. Le gouvernement militaire instauré en mars 1976 s'est défini comme le sauveur de la nation, et il a conçu sa mission en termes de lutte contre le chaos et la « subversion » qui menaçaient les valeurs et les institutions « naturelles » de l'argentinité. Pour restaurer ces valeurs, il fallait protéger la nation, la famille et les personnes des dangers de ladite subversion.

La référence à la famille traditionnelle a été centrale dans l'argumentation du gouvernement militaire. Les militaires ont développé une campagne massive pour



© Archives du GAC, 24 mars 2004

– Commémoration du 24 mars à l'ESMA, manifestations du Grupo de Arte Callejero (GAC).

consolider l'unité familiale, justifiée par la place « naturelle » de la famille dans l'ordre social. Par ailleurs, dans la mesure où la métaphore de la famille était utilisée pour désigner la nation comme un tout, le Père-État a acquis des droits inaliénables sur la morale et le sort des citoyens. Dans ce discours, l'autorité paternelle était fondamentale. On attendait des enfants le respect d'obligations morales qui se réduisaient à l'obéissance – il n'y avait pas de place pour des citoyens ayant des droits, pour des êtres humains dotés d'autonomie personnelle.

Dans ce monde « naturel » plutôt que social ou culturel, le mal ou la maladie venaient du dehors – un corps étranger qui envahit et infecte. Pour rétablir l'équilibre naturel, une intervention chirurgicale visant à extirper et à détruire les tissus sociaux infectés s'imposait. Le régime militaire se transformait ainsi en père protecteur capable de prendre en charge la lourde responsabilité d'épurer et de protéger sa famille, aidé par des figures paternelles chargées du contrôle et de la discipline des adolescents rebelles. La conséquence a été la mainmise du pouvoir public sur la vie privée et la disparition de toute distinction entre vie publique et famille.

En 1976, les familles des prisonniers disparus créent l'organisation *Familiares de Desaparecidos y Detenidos por Razones Políticas* (Familles de disparus et de détenus pour des raisons politiques). Au mois d'avril 1977 ont lieu les premières réunions du groupe qui deviendra l'emblème du mouvement des droits de l'homme, les Mères de la Place de Mai. En novembre de la même année est créée l'Association des Grands-

ARGENTINE
Familles et victimes.
Quelle place pour
les citoyens ?
(suite)

mères de la Place de Mai. *HIJOS* (sigle signifiant enfants de disparus pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence) est née vingt ans plus tard, et *Herman@s* au cours du XXI^e siècle. Actuellement, ces organisations maintiennent leurs revendications en termes de justice, vérité et mémoire. Le plus significatif est qu'elles entrent dans la sphère publique non pas comme des métaphores ou des porteurs symboliques de liens familiaux, mais en mobilisant des relations de parenté dans un sens littéral (et biologique).

Pourquoi les dénonciations et les revendications du mouvement des droits de l'homme devaient-elles être formulées en termes de parenté ? Dans le contexte politique de la dictature, de la répression et de la censure, les organisations politiques et les syndicats étaient suspendus. L'usage que le discours dictatorial a fait de la famille comme unité naturelle de l'organisation sociale s'est vu reflété dans une partie du « mouvement des droits de l'homme » – la dénonciation et la protestation des familles étaient, de fait, les seules formes d'expression possibles. Après tout, c'était des mères qui cherchaient leurs enfants...

Tel est le paradoxe du régime argentin de 1976-1983 : le gouvernement militaire se référerait à l'image de la famille, et c'est sur cette image que se fondèrent également le discours et les pratiques du mouvement des droits de l'homme³.

Cette visibilité des liens familiaux dans la vie politique est significative. Elle implique une reconceptualisation de la relation entre vie publique et vie privée. Selon l'image que le « mouvement des droits de l'homme » a communiquée à la société, le lien de la famille avec la victime est le fondement légitime de l'action, le seul reconnu par le système judiciaire. Seuls les victimes survivantes et les proches parents ont été considérés comme « touchés » dans leurs demandes de réparation – personnalisées et individualisées. Cependant, ce *familisme* public et politique est lourd d'enjeux en termes d'impact culturel et politique. Les *Mères* ont généralisé leur maternité à travers le mot d'ordre selon lequel tous les disparus sont fils et filles de toutes les *Mères*. Or, cette interprétation de la notion de famille implique que, lors des mobilisations publiques, ceux qui interviennent politiquement pour la même cause, mais pour d'autres motifs ne sont pas perçus comme pareillement transparents ou légitimes. C'est comme si la participation au débat n'était pas égalitaire, mais stratifiée selon l'exposition publique du lien familial. Des raisons idéologiques, politiques ou éthiques ne permettent de prendre position sur la scène publique que si on « accompagne » les revendications des personnes « directement touchées ».

LORSQUE LES VICTIMES DEVIENNENT DES SUJETS DE DROIT

Le *familisme* ne permet de transmettre qu'une partie de l'histoire. La fin de la dictature et l'instauration d'un régime constitutionnel en décembre 1983 ont fait émerger une demande d'intervention institutionnelle concernant les violations des droits de l'homme perpétrées pendant la dictature. Le nouveau gouvernement a décidé que l'enquête sur ces faits devait être menée par une commission indépendante, la CONADEP (Commission nationale sur la disparition de personnes),

(3) La dénonciation de la répression politique en Argentine n'a pas été exclusivement le fait des organismes constitués par des familles. Cf. Elizabeth Jelin, « La política de la memoria. El movimiento de derechos humanos y la construcción democrática en la Argentina », in Carlos H. Acuña et alii, *Juicio, castigos y memoria. Derechos humanos y justicia en la política argentina*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1995, p. 101-145.

chargée de réunir les témoignages des familles de disparus et des survivants des camps de détention⁴.

Un an plus tard, en 1985, le procès des anciens commandants des juntes militaires a constitué un événement – national et international – dans le domaine de la lutte pour les droits de l’homme en Argentine. Le pouvoir judiciaire, ses procédures, ses formalités, ses rituels, étaient au cœur de la scène institutionnelle : les victimes sont alors devenues des « témoins » et les agents de la répression des « accusés » tandis que les acteurs politiques ont adopté la position d’« observateurs » de l’action des juges qui, eux, se présentaient comme des autorités « neutres » capables de définir la situation selon des règles préétablies dans le cadre de la loi⁵.

Le procès a été un moment historique qui a marqué le triomphe de l’État de droit, la transformation de la victime en sujet de droit, façons pour le nouveau régime démocratique de prendre corps. La souffrance et le besoin de demander des comptes ne s’arrêtaient pas là pour autant, la spécificité du vécu personnel et familial allait resurgir de diverses manières, et même avec plus de force.

Les enjeux de la collecte des témoignages entreprise par la CONADEP, qui se déroula dans des conditions particulièrement dramatiques lors des audiences du procès, sont cruciaux. La disparition, la torture et la détention clandestine impliquent la suspension du lien social et politique⁶. La relation entre victime et bourreau est une relation directe, aucun cadre normatif social ou politique ne la régit. La voix de la victime n’appartient pas au monde réel reconnu comme tel. Dans la mesure où il n’y a aucun moyen de vérifier les détails de son vécu, dans le contexte de la terreur arbitraire et du pouvoir total, c’est comme si elle n’avait jamais existé. C’est ainsi que les victimes sont poussées au silence et condamnées à ne pas être crues. En contraste, la position du sujet de droit implique que les parties en conflit aient recours à une autorité supérieure, à un tribunal capable d’établir la vérité selon des procédures et des règles qui permettent de présenter des preuves. Le recours à la loi implique un changement radical dans la position des parties, reconnues désormais comme acteurs du conflit.

Le résultat du procès, notamment la sentence (prononcée en décembre 1985) a eu des effets qui sont allés au-delà de la condamnation des anciens commandants. D’une part, il a été prouvé que la répression exercée par les militaires avait eu un caractère systématique. D’autre part, les informations recueillies ont permis la constitution d’un corpus susceptible d’être utilisé dans d’autres procès.

Au demeurant, l’histoire n’a pas pris fin avec ce procès. Les protestations et les réactions de certains militaires ont provoqué un tournant institutionnel. On a cherché à éviter d’autres procès à l’avenir et à revenir sur les acquis de celui de 1985. Il ne s’agissait plus de réaffirmer l’État de droit ni d’assurer les droits des victimes. Lorsque l’État a quitté la scène de la construction institutionnelle, les initiatives liées au passé sont retournées à l’espace des acteurs sociaux, en particulier des victimes et de leurs familles. Les Mères de la Place de Mai ont poursuivi leurs actions. Tout comme les Grands-mères, mobilisées par l’enlèvement d’enfants mineurs et les adoptions illégales.

(4) Pour plus de précisions, cf. Carlos H. Acuña et Catalina Smulovitz, « Militares en la transición argentina: del gobierno a la subordinación constitucional », in Carlos H. Acuña et autres, *Juicio, castigos y memoria. Derechos humanos y justicia en la política argentina*, op. cit., p. 19-99 ; Emilio Crenzel, *La historia política del Nunca más. La memoria de los desaparecidos en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2008.

(5) Pendant ce procès, le général Jorge R. Videla et l’amiral Emilio Massera ont été condamnés à perpétuité ; le général Roberto Viola à 17 ans de prison ; l’amiral Armando Lambuschini à 8 ans et le brigadier Agosti à 3 ans et 9 mois. La Chambre fédérale a décidé du non-lieu (faute de preuves concluantes) concernant les membres de la dernièreunte militaire (1979-1983), le général Galtieri, l’amiral Anaya et les brigadiers Lami Dozo et Graffigna.

(6) Inés González Bombal, « Nunca Más. El juicio más allá de los estrados », in Carlos H. Acuña *alii*, *Juicio, castigos y memoria. Derechos humanos y justicia en la política argentina*, op. cit., p. 193-216.

ARGENTINE

Familles et victimes.
Quelle place pour
les citoyens ?
(suite)

– Manifestation sur la Place
de Mai à Buenos Aires
(Argentine). Une Mère
de la Place de Mai et des
silhouettes représentant
les détenus-disparus,
21 septembre 1989.



© Gerardo Dell'Oro

LA QUÊTE DES GRANDS-MÈRES, LES PREUVES ADN ET LA RESTITUTION DES IDENTITÉS

Les militaires ont enlevé et fait disparaître des milliers de personnes. Dans de nombreux cas, des enfants mineurs ont été enlevés avec leurs parents. Il y a eu aussi des enlèvements de femmes enceintes. C'est à partir de ces situations que se structure l'association des Grands-mères de la Place de Mai⁷.

Lorsqu'il fut clair que tous les enfants enlevés ou nés dans un lieu d'emprisonnement n'avaient pas été tués, et que dans de nombreux cas, leur identité avait été changée, les grands-mères se sont mobilisées. La communauté scientifique internationale a alors procédé à l'élaboration de nouvelles techniques d'identification, à savoir, des preuves sanguines et génétiques à partir de la deuxième et de la troisième génération puisque les parents biologiques avaient disparu. Les prélèvements ont ainsi été réalisés sur des grands-parents, des oncles et des tantes. En 1992 a été créée la Commission nationale pour le droit à l'identité (CONADI), qui a mis en place une banque nationale de données génétiques.

Les démarches pour la restitution de l'identité ont eu un impact social et culturel très significatif, bien que difficile à évaluer. Il est certain que le travail entrepris par les Grands-mères suscite soutien et admiration dans la société. C'est le cas de toute initiative tendant à clarifier et restituer l'identité des enfants enlevés et/ou nés dans un lieu d'enfermement. La banque génétique et les preuves ADN sont, sans aucun doute, des outils fondamentaux pour mener à bien cette tâche, mais leur utilisation renforce la croyance selon laquelle la preuve définitive de la vérité réside dans l'ADN, la génétique, la biologie et le sang⁸.

C'est là un paradoxe dont les conséquences sociales sont difficiles à prévoir. Le recours à ce type de preuve se développe à un moment historique où la génétique occupe un rôle important dans les problématiques familiales. Comment les sociétés et les systèmes légaux pourront-ils concilier ou confronter les tensions entre deux cadres normatifs, familiaux et socioculturels ? Sans aucun doute, la société argentine – ou plutôt la société mondiale dans son ensemble – fait face au besoin de donner simultanément une réponse normative à plusieurs questions : les dilemmes éthiques liés aux techniques de reproduction, les normes dans le domaine de l'adoption et le droit des enfants à connaître leur origine (introduit dans la Convention internationale des droits de l'enfant), les avancées médicales qui mettent



– Commémoration du 24 mars à l'ex ESMA. Sur l'estrade, le président Néstor Kirchner et le chef du gouvernement de la ville de Buenos Aires, Aníbal Ibarra, signature de l'accord de cession du site à la ville de Buenos Aires.

l'accent sur le diagnostic à propos des prédispositions génétiques. Étant donné la signification culturelle et politique de la récupération de l'identité volée à laquelle fait face l'Argentine depuis 35 ans et la valeur de « vérité » que prennent les preuves génétiques, le pays peut être un cas-témoin pour explorer la transformation des interprétations sociales du lien entre biologie et culture dans le domaine familial.

LE RÔLE DES SURVIVANTS DANS LA COMMÉMORATION PUBLIQUE

En Argentine, tous les 24 mars, le coup d'État de 1976 est commémoré. Cette date évoque des sens différents pour divers acteurs sociaux et politiques. Dès 1984, dans un contexte de transition politique⁹, le « mouvement des droits de l'homme » a occupé l'espace public de la commémoration. Une vaste gamme d'activités, toutes liées à la postérité de la dictature, a alors vu le jour.

Le 24 mars 2004 a été, dans ce contexte, une commémoration particulière. Le nouveau président Néstor Kirchner et le chef du gouvernement de la ville de Buenos Aires, Aníbal Ibarra, s'apprêtaient à signer un accord relatif à l'École supérieure de mécanique de la marine (ESMA), par lequel ce lieu infâme, où ont été détenus clandestinement environ 5 000 personnes – la grande majorité ayant disparu – allait devenir un lieu de mémoire.

S'il est vrai que les voix des survivants avaient déjà été entendues, leur réception a été marquée par un soupçon, du fait qu'ils avaient survécu à l'horreur. Personne ne songeait à douter de leurs souffrances. On acceptait comme « vérité » leurs descriptions des conditions d'enfermement des camps de détention. Mais le soupçon

(7) Pendant le régime militaire, de nombreux enfants en bas âge enlevés avec leurs parents ou nés pendant la captivité ont été donnés illégalement en adoption à des militaires ou à des cercles proches de ces derniers. Les Grands-mères de la Place de Mai parlent de 500 enfants enlevés. À la date du 7 août 2013, 109 enfants (aujourd'hui des adultes) ont « récupéré leur identité », c'est-à-dire qu'ils savent qu'ils ont été enlevés et que leurs parents sont des détenus-disparus (ndlé).

(8) Victor Penschaszadeh (dir.), *Genética y derechos humanos. Encuentros y desencuentros*, Buenos Aires, Paidós, 2012.

(9) Federico Guillermo Lorenz, « ¿De quién es el 24 de marzo? Las luchas por la memoria del golpe de 1976 », in Elizabeth Jelin (dir.), *Las conmemoraciones: las disputas en las fechas « infelices »*, Madrid et Buenos Aires, Siglo XXI de España / Siglo XXI de Argentina, 2002, p. 53-100.

ARGENTINE

Familles et victimes.

Quelle place pour les citoyens ?

(suite)

visait surtout les silences (collaboration ? délation ? trahison ?) et non ce qu'ils racontaient. Or, comme l'a montré Pilar Calveiro¹⁰, l'idée selon laquelle les détenus avaient la possibilité d'influer sur leur destin est parfaitement erronée : les bourreaux exerçaient un pouvoir total et arbitraire, les paroles et les actions des victimes ne pouvaient modifier en rien leur sort. Pourtant, l'idée de trahison et de délation apparaît souvent dans des rapports élaborés à l'époque, mais aussi dans des œuvres de fiction¹¹.

Dans ce contexte, la commémoration du 24 mars 2004 est emblématique. Les survivants de l'ESMA ont occupé le devant de la scène. C'était eux qui exploraient le lieu et marquaient les itinéraires de la détention, les lieux de torture et de confinement. Ce jour-là, pendant la cérémonie, chacun des acteurs a fait état d'un lien particulier et personnel avec le lieu : le poème qui avait été choisi pour être lu avait été écrit par une camarade du président de la République, une ancienne détenue de l'ESMA, aujourd'hui décédée ; le chef du gouvernement a fait référence à un camarade d'études qui lui-même avait disparu à l'ESMA ; des jeunes ont évoqué leur expérience personnelle en tant qu'enfants nés dans cette enceinte.

Le discours du président s'adressait à une audience spécifique : les proches – mères, grands-mères, fils et filles – des disparus. Ces familles avaient un rôle assigné : témoigner au nom des absents. De plus, le président, dans son discours, s'est présenté comme membre d'un groupe politique spécifique, mais surtout comme membre d'une génération de militants qui ont disparu parce qu'ils avaient lutté pour une société meilleure, son discours regorgeait de références à ses « camarades ». À aucun moment, il ne s'est adressé à l'ensemble de la société, aux citoyens en général, ses seuls interlocuteurs semblaient être les victimes, les familles et les « camarades ».

Que cela implique-t-il ? Pourquoi focaliser l'attention sur cet événement et ce discours ? L'élément central est donné par la primauté accordée aux relations particulières et à l'appartenance à un groupe spécifique, en l'occurrence, les militants et les activistes politiques des années 1970 qui s'identifiaient à la gauche péroniste¹². Rappelons qu'il y a eu d'autres victimes du régime militaire – la gauche révolutionnaire qui a principalement été poursuivie par l'Armée de Terre et non par la Marine – et que la répression, loin de se limiter à l'espace de l'ESMA, s'est étendue à l'ensemble du pays. Néanmoins, la cérémonie a été marquée par ce langage du particularisme, où s'exprimait à nouveau la centralité du lien familial et du témoignage personnel.

ET LES CITOYENS ?

D'où vient le *familisme* ? Qu'est-ce qu'il implique en termes politiques ? En tant qu'ensemble de valeurs et de croyances, ses racines vont chercher loin dans l'histoire culturelle et politique du pays. En Argentine et dans d'autres pays latino-américains, l'Église catholique a été un puissant acteur culturel depuis la période coloniale. De son point de vue, la famille « naturelle » est d'abord et surtout la « cellule de base » de la société. Ce discours renvoie à une forte tradition culturelle du « Marianisme » (la primauté culturelle de la maternité incarnée par la figure de la Vierge Marie). Cet

(10) Pilar Calveiro, *Poder y desaparición. Los campos de concentración en Argentina*, Buenos Aires, Colihue, 1998.

(11) Ana Longoni, « Traiciones. La figura del traidor (y la traidora) en los relatos acerca de los sobrevivientes de la represión », in Elizabeth Jelin, Ana Longoni (dir.), *Escrituras, imágenes, escenarios ante la represión*, Madrid et Buenos Aires, Siglo XXI de España Editores / Siglo XXI de Argentina Editores, 2005, p. 203-240.

(12) Le péronisme est un mouvement politique argentin fondé autour de la figure de Juan Domingo Perón, leader politique et président de la République argentine entre 1946 et 1955 et entre 1973 et 1974 (ndlé).



© Télam, 24 mars 2004

– Commémoration du 24 mars, manifestations devant l'entrée principale de l'ex École de mécanique de la marine (ESMA).

ensemble de croyances a guidé les politiques et les programmes de l'État concernant la vie familiale et la relation entre famille et sphère publique. Par ailleurs, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, les immigrés européens ont contribué à promouvoir un espoir de progrès et de mobilité ascendante, non en tant qu'individus isolés, mais en tant que membres d'un vaste réseau familial et communautaire, régi par des liens de solidarité, de réciprocité et de responsabilité mutuelle. Le même modèle a persisté dans les courants migratoires postérieurs survenus dans d'autres pays latino-américains. L'éthique de la vie familiale a ainsi d'importants antécédents historiques.

Le *familisme* implique un fondement personnel et particulariste des solidarités interpersonnelles et politiques. Ces dernières, loin d'être abstraites et anonymes, doivent reposer sur une relation personnelle. Un rapport hiérarchique est alors établi entre les deux parties qui se trouvent ainsi inscrites dans des réseaux familiaux patriarcaux ou, en élargissant le *familisme* à la vie publique et politique, des liens verticaux de patronage personnalisé.

Dans ce contexte, la construction d'une culture de la citoyenneté universelle n'a pas été facile ni totalement réussie. Le contraste entre les idées liées à la démocratie et à la justice « formelles » d'un côté, à la justice « sociale » fondée sur la distribution des bénéfices de l'autre, a été un aspect permanent de la culture politique du pays¹³.

(13) Elizabeth Jelin, « La matriz cultural argentina, el peronismo y la cotidianidad », in Elizabeth Jelin et alii, *Vida cotidiana y control institucional en los años noventa*, Buenos Aires, Nuevo Hacer, 1996, p. 25-40.

ARGENTINE
Familles et victimes.
Quelle place pour
les citoyens ?
(suite)

On pourrait affirmer que l'Argentine n'a pas encore pleinement accédé à une culture fondée sur les principes institutionnels impersonnels de la loi et des droits. Des rudiments d'une telle culture ont existé, mais ont été détruits pendant la période dictatoriale marquée par l'éradication des droits des citoyens et l'exercice absolu et arbitraire du pouvoir par les gouvernants. Les seuls liens qui ont pu survivre à la dissolution de la communauté politique sont ceux, primordiaux, de la parenté.

Le processus de transition et le rétablissement de l'autorité étatique légitime, en particulier dans la conjoncture ouverte par le procès de 1985, ont permis de restituer la subjectivité civique et politique aux victimes. Dans un sens, il s'est agi d'un événement performatif de réinstallation de la citoyenneté et de l'État de droit. Cela a été un moment fondateur, qui a eu des conséquences et des développements ultérieurs sur la relation entre les citoyens et la loi¹⁴.

Mais les processus historiques sont rarement linéaires. Le procès des juntas militaires a été suivi par un désengagement de l'État et un recul pour trouver une solution judiciaire à la question du passé violent. Étant donné l'activation sociale autour du passé ainsi que l'ampleur et la capacité organisationnelle de la communauté de ceux qui avaient été « touchés directement », l'espace public a été de nouveau occupé par leurs voix avec, sur le devant de la scène, tout le pouvoir de la souffrance personnelle et la légitimité du témoignage. Le climat politique et culturel est devenu tel que ces voix (y compris celle du président de la République) n'ont été entendues que dans un cadre marqué par la prédominance de la logique familiale et par le rôle des survivants au détriment d'une interprétation plus large susceptible d'inclure l'ensemble de la communauté politique.

Comme nous l'avons déjà dit, personne ne remet en cause la douleur des victimes, ni leur droit (pas plus que celui de la société dans son ensemble) à récupérer l'information sur ce qui est arrivé pendant le régime répressif. Il n'y a pas non plus de doute sur le rôle primordial que les victimes directes et leurs familles ont joué dans la dénonciation de la répression tout comme dans l'élaboration des demandes de vérité et de justice. Les questions se posent à d'autres niveaux. Quel est ce « nous » légitime invoqué dès lors qu'il s'agit de rappeler le passé ? S'agit-il d'un « nous » qui marque la frontière entre ceux qui appartiennent à la communauté du narrateur et les « autres », auditeurs ou observateurs qui en sont clairement exclus ? Ou d'un « nous » inclusif qui invite l'interlocuteur à faire partie de cette même communauté ? Les tensions entre ces deux notions, ainsi que les malentendus et les ambiguïtés sont toujours présents. Pour résumer, le « nous » qui peut rappeler le passé récent est-il réservé exclusivement à ceux qui ont « vécu » les faits, ou peut-il être légitimement étendu à l'ensemble de la société ?

Par ailleurs, jusqu'à quel point la mémoire et la justice en relation au passé peuvent-elles servir à élargir l'horizon en termes d'expériences et d'attentes ? Doit-on se limiter aux événements spécifiques qu'il convient de rappeler ? On pourrait penser le passé comme quelque chose d'unique qui ne saurait se répéter. Le travail de mémoire viserait alors à relever en détail tout ce qui a eu lieu. Mais il ne servirait pas à guider des comportements futurs dans d'autres domaines de la vie, parce

(14) *Ibid.*

que les souvenirs singuliers sont incommensurables, et la transmission à d'autres expériences s'en trouve compromise. De même, sans nier la spécificité de l'expérience, la mémoire peut permettre de reposer un certain nombre de questions en des termes plus larges. À partir de l'analogie et de la généralisation, le souvenir devient exemplaire et le passé prend valeur de guide pour l'action au présent et au futur¹⁵. Il s'agit ainsi d'élaborer la douleur causée par le souvenir et de faire en sorte qu'elle n'envahisse pas la vie ; en même temps – et là, nous quittons le domaine personnel et privé pour passer à la sphère publique –, il s'agit d'en tirer un apprentissage. Sur ce point, la mémoire joue un rôle important dans le contexte de la justice et des institutions. Lorsqu'on introduit la possibilité de la généralisation et de l'universalisation, la mémoire et la justice convergent et s'opposent à l'oubli volontaire¹⁶.

La question de l'autorité de la mémoire et de la *vérité* peut néanmoins prendre une dimension inquiétante. Il existe un danger (qui n'est pas sans rappeler, par un effet de miroir, le biologisme raciste) d'ancrer la légitimité de ceux qui expriment la *vérité* dans une vision essentialiste de la biologie et du corps. La souffrance vécue dans sa propre « chair » ou à partir de liens de parenté sanguins/génétiques peut facilement devenir à l'échelle de la société ce qui détermine fondamentalement la légitimité et la vérité. Paradoxalement, si la légitimité sociale à construire la mémoire n'est assignée qu'à ceux qui ont eu une expérience personnelle de la souffrance corporelle, cette autorité symbolique risque d'engendrer (par des processus conscients ou non), une revendication exclusive quant au sens et au contenu de la mémoire et de la vérité. Poussé à l'extrême, ce pouvoir peut obstruer les mécanismes de transfert de l'engagement social autour de la mémoire, dans la mesure où il ne laisse pas de place à la réinterprétation et la réélaboration du sens des expériences transmises. Le défi historique réside dès lors dans la recherche de formes d'engagement civique plus démocratique et inclusif face au passé. ■

(15) Cf. Tzvetan, Todorov, *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1998.

(16) Yosef H. Yerushalmi, « Reflexiones sobre el olvido », in Yosef H. Yerushalmi et alii, *Usos del olvido*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1989.

ARGENTINE

La Noche de los Lápices et les victimes-innocentes

La construction de récits autour des lycéens disparus

→ Par **Sandra Raggio**,
Universidad Nacional
de La Plata

Dans un contexte de défaite militaire, à l'issue de la guerre des Malouines (1982), qui a marqué la fin de la dictature (1976-1983) et le début de l'ouverture démocratique, la société argentine a été submergée par une masse d'informations à propos des violations des droits de l'homme commises par les militaires. Ce processus de réinformation, selon les termes de Landi et González Bombal¹, est dû à l'affaiblissement des mécanismes de contrôle et de censure établis par le gouvernement militaire. Les « récits de l'horreur » se sont révélés constitutifs de cette nouvelle étape, le principal défi étant alors de légitimer la démocratie naissante par une production de sens en rupture avec le passé autoritaire –, la démocratie étant, par définition, tout ce que la dictature avait nié². L'exhumation des corps de disparus enterrés dans des tombes NN a marqué symboliquement le début de temps nouveaux : la reconstruction de la vérité des faits est apparue comme l'un des enjeux les plus importants de la démocratie à venir. Cette sombre image est devenue le symbole de la réémergence de ce qui avait été caché³.

Sous la dictature, les traces les plus significatives du crime, à savoir les corps et les identités, ont été occultées et les survivants ont été privés de parole, notamment en raison de la menace que les forces armées faisaient peser sur ceux qui pourraient rompre le silence. Peu de temps après, la démocratie a restitué ce droit de parole et elle a également en partie dissipé le soupçon de collaboration avec le régime qui affectait les survivants libérés arbitrairement. Les récits des victimes sont alors devenus des sources d'information contrant la tentative d'effacement menée par les militaires. De multiples récits de l'horreur ont alors circulé dans les espaces public et privé. Certains sont tombés dans l'oubli, d'autres se sont confinés dans des réseaux de sociabilité restreints ou demeurent dans des mémoires individuelles. En revanche, quelques-uns de ces récits ont fait l'objet d'une large diffusion qui s'est répétée. Il est probable que de multiples épisodes resteront encore méconnus, n'ayant pas trouvé de voies de transmission sociale capables de faciliter leur circulation, ou parce qu'ils ont été obstrués par le silence des criminels ou par l'impossibilité de raconter des victimes. Il existe ainsi un grand nombre de faits dont la trace ne s'est conservée dans aucun témoignage ni document en dehors de la mémoire des bourreaux.

(1) Inés González Bombal et Oscar Landi, « Los derechos en la cultura política », in Carlos Acuña et autres, *Juicio, castigos y memoria*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1995.

(2) Pour plus de précisions, cf. Inés González Bombal, « Nunca Más. El juicio más allá de los estrados », in Carlos Acuña et autres, *Juicio, castigos y memorias. Derechos humanos y justicia en la política argentina*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1995 ; Luis Alberto Romero, « Memorias de El Proceso », *Lucha Armada*, n° 10, 2008, Buenos Aires, p. 4-10 ; Hugo Vezzetti, *Pasado y Presente. Guerra, dictadura y sociedad en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2002.

(3) Pour une analyse de l'épisode connu sous le nom de « show de l'horreur », en référence à la couverture médiatique de l'exhumation de corps NN dans le cadre des premières enquêtes sur les disparus, cf. l'article de Claudia Feld dans ce même dossier.



© DR

– Image du film *La Noche de los Lápices (La Nuit des crayons)* de Héctor Olivera (1986).

Néanmoins, chaque fait, connu ou non, formulé ou non, est représenté comme la partie d'un tout, dans le cadre de cette vérité publique construite au cours des premières années de la démocratie qui a nié, de manière radicale, la version racontée par les militaires. Les arguments de la « guerre sale » – selon lesquels la répression s'insérait dans le contexte d'une « guerre antiterroriste » marquée par la logique d'exception, c'est-à-dire par la criminalisation d'un certain nombre d'actions – ont été confrontés aux résultats de l'enquête menée par la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP, 1984). Ces résultats, tels qu'ils figurent dans le rapport *Nunca Más (Plus jamais)*, mettent en relief le fait que les violences perpétrées par le régime ont été menées dans le cadre d'un plan systématique de répression. Ce rapport « exposait une nouvelle vérité publique sur les disparitions et prenait place dans la nouvelle phase interprétative et narrative consistant à juger, penser et évoquer ce passé alors immédiat.⁴ » De même, la sentence prononcée lors du procès des principaux responsables du gouvernement dictatorial en 1985 – le procès des anciens commandants des juntes militaires – allait contester, prenant appui sur des fondements juridiques, l'existence d'une telle guerre et confirmer l'hypothèse d'un plan systématique, établissant ainsi une « Vérité indubitable et indélébile » sur le passé⁵. Les deux récits ont configuré symboliquement la rupture avec le passé dictatorial.

(4) Emilio Crenzel, *Historia política del Nunca Más*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2008, p. 103.

(5) Claudia Feld, *Del estrado a la pantalla: las imágenes del juicio a los ex comandantes en Argentina*, Madrid, Siglo XXI, 2002, p. 60.

ARGENTINE

La Noche de los Lápices
et les victimes-innocentes
(suite)

Selon Bazcko, « les périodes de crise d'un pouvoir sont aussi celles pendant lesquelles s'intensifie la production d'imaginaires sociaux en compétition ; les représentations d'une nouvelle légitimité et d'un futur prolifèrent et gagnent aussi bien en diffusion qu'en agressivité.⁶ » L'utopie démocratique et la mémoire de la dictature se sont bien conjuguées pendant ces premières années. Ce fut l'État qui prit en charge la production de nouvelles sources symboliques de légitimité du pouvoir sur la base d'un imaginaire démocratique qui était à inventer plutôt qu'à restaurer. « Sur quoi d'autre qu'une illusion pouvait-on construire la démocratie⁷ ? » Le défi était double. L'État était en concurrence avec, d'une part, le legs de la dictature, d'autre part, des secteurs politiques et sociaux dont les attentes, plus radicales en matière de démocratie, pouvaient se révéler démesurées et renvoyer dangereusement à un passé marqué par l'utopie révolutionnaire et la violence. Le défi était alors de dépasser le passé, non seulement celui de la dictature, mais aussi celui de la conflictualité sociale et politique qui l'avait précédé.

C'est dans ce contexte qu'a été révélé un événement qui par la suite sera très souvent raconté : la *Noche de los Lápices* (*La Nuit des crayons*). Il s'agit de l'enlèvement de six adolescents arrêtés dans la nuit du 16 septembre 1976 dans la ville de La Plata, ainsi que de Pablo Díaz, le seul qui n'ait pas été tué quelques jours plus tard. Il s'agissait de lycéens qui avaient milité pour les billets de transport scolaire. Raconté de la sorte, le récit a fonctionné depuis les années de transition jusqu'à aujourd'hui comme métonymie de la terreur d'État. À maintes reprises, non seulement à l'occasion des anniversaires, la *Noche de los Lápices* a été évoquée comme exemple condensant « l'Histoire » récente du pays.

La *Noche de los Lápices* est moins un événement ou une succession d'événements qu'une trame narrative étayée par une série d'épisodes choisis et entrelacés pour construire une interprétation du passé que l'on voulait restituer (une série d'enlèvements survenus dans un laps de temps précis, un groupe de victimes ayant des caractéristiques communes – âge, situation scolaire, lieu de résidence, histoire préalable – et un même mobile). Il s'agit d'une manière de raconter certains faits, réunis sous un nom qui les singularise en tant qu'événement. La trame s'inscrit dans le nom. La nuit, métaphore très utilisée pour parler de la période de la dictature, renvoie par ailleurs à un moment particulier, la nuit du 16 septembre. Les crayons (*lápices*) réfèrent aux protagonistes de cette histoire, les victimes étant des lycéens.

LES VICTIMES-INNOCENTES

L'événement a eu une résonance publique à travers le témoignage de Pablo Díaz, présenté comme le « seul survivant » lors du Procès de la junte Militaire, ce qui a motivé la réalisation d'un livre et d'un film homonymes : *La Noche de los Lápices*. Tous deux ont été amplement diffusés : le livre a été réédité une dizaine de fois et le film mobilise toujours un large public plus de vingt ans après sa sortie. Sa diffusion dans les écoles est une sorte de rituel réitéré chaque 16 septembre. Ce récit coexiste avec d'autres versions de la dictature : celle de la « guerre sale » soutenue par les

(6) Bronislaw Bazcko, *Los imaginarios sociales. Memorias y esperanzas colectivas*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1999, p. 29.

(7) Luis Alberto Romero, « La democracia y la sombra del Proceso », in Hugo Quiroga, César Tcach, *Argentina 1976-2006. Entre la sombra de la dictadura y el futuro del proceso*, Buenos Aires, Homo Sapiens, 2006, p. 23.

militaires et la « théorie des deux démons » énoncée par le gouvernement du Parti Radical, au pouvoir depuis la victoire de la combinaison présidentielle « Alfonsín-Martínez » aux élections de 1983. Outre le fait que ces récits offraient deux perspectives idéologiques et politiques pour interpréter et juger le passé, ils ont eu un corrélat juridico-pénal. Le propos de « guerre sale » permettait d'exonérer de toute culpabilité tous ceux qui avaient participé à la répression en étant dans l'exercice de leurs fonctions, car ils livraient une juste bataille « contre la subversion ». C'est ce qui explique que ces arguments aient été repris par les avocats défenseurs des commandants accusés pendant le procès de 1985. Quant à la théorie « des deux démons », elle responsabilisait les chefs des deux camps, militaires et guérilleros, de la violence utilisée. Le récit de *La Noche de los Lápices* a eu un impact considérable sur les dimensions pénale et politique de cette théorie que les faits révélés mettaient à mal. Quelle guerre pouvait-on en effet livrer contre des adolescents désarmés qui « ne faisaient que lutter pour un ticket scolaire ? » Quels sont les « deux démons » en question ?

C'est comme cela que *La Noche de los Lápices*, dans les versions déjà citées, est devenu un exemple d'un type de récit plus vaste axé sur le « mythe de l'innocence » ou de la « victime innocente⁸ ». Il s'agit d'une manière d'évoquer les personnes disparues pendant la dernière dictature : innocentes ici voulant dire non-coupables des « faits de subversion ou de terrorisme » pour lesquels elles sont supposées avoir été enlevées. La caractéristique la plus remarquable du récit est d'avoir exclu de la narration l'appartenance politique des disparus, notamment à des organisations armées révolutionnaires⁹. Les « hypervictimes », comme les appelle Inés González Bombal¹⁰, surtout les enfants et les adolescents, ont ici une place prépondérante. Leurs souffrances mettent en évidence et dénoncent le « mal radical », ainsi que le pouvoir fondé sur la disparition¹¹.

Ces « hypervictimes » ne constituent pas une nouveauté propre à la transition démocratique. Elles avaient déjà une forte présence dans le cadre des dénonciations menées par des organismes des droits de l'homme pendant la dictature. Aussi bien dans le Rapport réalisé par la CIDH (Commission interaméricaine pour les droits de l'homme de l'OEA) en 1980 que dans plusieurs documents émanant d'organismes des droits de l'homme, s'institue une catégorie de victimes, celle des disparus adolescents-lycéens, que l'on retrouve ensuite dans la CONADEP, et qui est centrale dans le récit qui nous occupe ici. Ce groupe est, en même temps, un sous-groupe de la catégorie « mineurs ». Dans l'une des publications du CELS (Centre d'études légales et sociales, organisme des droits de l'homme créé à la fin des années 1970) intitulée *Adolescents détenus-disparus*, on expose avec clarté le type de violence exercée à l'encontre de ce groupe de victimes :

Ces jeunes ne se cachaient pas, ils circulaient normalement, ils avaient des relations *normales* au foyer, au travail ou dans les établissements scolaires qu'ils fréquentaient. *Il est ainsi impossible de voir en eux un danger pour la société.*

Étant donné également que lors des perquisitions aucune arme n'a été trouvée, pas

(8) Marcos Novaro et Vicente Palermo, *Historia Argentina 9. La Dictadura militar 1976/1983. Del Golpe de Estado a la restauración democrática*, Buenos Aires, Paidós, 2006 (2^e édition), p. 487-488.

(9) Il convient de signaler que le fait que la plupart des disparus ait appartenu à des organisations révolutionnaires ou qu'ils aient milité au sein d'un autre type d'organisation ne justifie en rien, comme voulait le faire croire les militaires, les violences dont ils ont été les victimes et plus largement les violations des droits de l'homme qui ont été commises

(10) González Bombal, « Nunca Más. El juicio más allá de los estrados », *op.cit.*

(11) Ce récit est tributaire de la justice. La formule « victimes innocentes » a été un énoncé soutenu dans des argumentations juridiques dans la mesure où il n'a jamais été démontré que ces personnes soient coupables d'un quelconque délit. Cette manière de signifier s'est transférée à d'autres récits. Le terme d'innocence a été utilisé comme synonyme d'apolitique. Son opposé, l'engagement politique, a été utilisé comme synonyme de présomption de culpabilité. Voir : Hugo Vezzetti, *Pasado y Presente. Guerra, dictadura y sociedad en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2002, p. 118.

ARGENTINE

La Noche de los Lápices
et les victimes-innocentes
(suite)

plus qu'un quelconque matériel *susceptible d'être considéré comme compromettant*, nous sommes en droit de demander : au nom de quelle doctrine, pour conjurer quelle menace, des effectifs armés comme pour un combat, en nombre complètement disproportionné par rapport aux possibilités de résistance, ont été mobilisés contre ces jeunes, qui ne ripostaient pas, et qui ont été entraînés menottés et cagoulés, et dans certains cas frappés sans pitié¹² ?

On a régulièrement cherché à présenter cette victime radicale qui, par la puissance de la révélation de l'horreur qu'elle transmet, devenait un emblème de la terreur d'Etat, en omettant tout lien qui pouvait exister entre elle et des activités ou des organisations politiques. Au début de la période démocratique, dans le rapport *Nunca Más*, la catégorie d'adolescent a pris un caractère central, du fait des caractéristiques conférées à cette catégorie d'âge. « L'adolescent » apparaissait comme un ennemi potentiel de la dictature. Le groupe de « jeunes » concerné par le récit de *La Noche de los Lápices* est décrit dans les termes suivants :

Ils ne sont pas encore matures, mais ce ne sont plus des enfants. Ils n'ont pas encore pris les décisions fondamentales de la vie, mais ils commencent à tracer leur voie. Ils ne connaissent pas tous les rouages de la politique et leur formation culturelle n'est pas encore achevée. Ils sont guidés par leur sensibilité. Ils ne se résignent pas devant les imperfections d'un monde qu'ils ont hérité de leurs aînés. Chez quelques-uns, un idéal se fait place, un début de rejet devant l'injustice et l'hypocrisie qu'ils combattent parfois de manière aussi emphatique que naïve. C'est peut-être parce qu'ils vivent dans leur propre corps des changements vertigineux, qu'ils se méfient de tout ce qui leur est présenté comme immuable¹³.

Ainsi, la tranche d'âge devient un élément clé non seulement pour dénoncer et rejeter la violence déployée par l'État à l'encontre de ces hypervictimes, mais aussi pour l'expliquer en évitant toute considération sur le choix politique des disparus. Dans la préface au rapport *Nunca Más*, on réaffirme ce type d'argumentation en soulignant le fait que, dans une grande majorité, les victimes de la terreur d'État étaient innocentes pour autant qu'elles n'étaient pas « coupables de terrorisme¹⁴ ». Or, dans le contexte de harcèlement et de menace dans lequel ont été menées les actions de dénonciation pendant la dictature, il n'est pas difficile de comprendre le sens stratégique de ces silences. Reste à savoir pourquoi la rupture engendrée par l'instauration de la démocratie n'a pas donné naissance à un autre cadre argumentatif. Elle a bien au contraire renforcé et diffusé les récits existants.

PABLO DÍAZ : SURVIVANT, TÉMOIN, VICTIME

Ainsi, en tant que récit, *La Noche de los Lápices* a joué un rôle central pour maintenir une certaine manière de rendre compte de la violence répressive. On ne peut expliquer la force de cette histoire sans évoquer la figure de Pablo Díaz qui, à la suite de la parution du livre et du film, a été connu publiquement comme « le seul survi-

(12) CELS, document *Adolescentes detenidos-desaparecidos*, 1982, p. 10. Nous soulignons.

(13) CONADEP, *Nunca Más, Informe de la Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas*, Buenos Aires, EUDEBA, 2001, p. 123-124.

(14) CONADEP, *Nunca Más, Informe de la Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas*, Buenos Aires, EUDEBA, 2001, p. 10.

vant » de ladite « *Noche de los Lápices* ». Nous allons ici analyser son témoignage effectué en 1985 dans le cadre du procès des anciens commandants des juntas militaires. On y retrouve les marques substantielles de cette configuration narrative particulière qui permet de reconstruire la trame du récit dans ses aspects saillants.

Pablo Díaz a été entendu le 9 mai 1985¹⁵. Le lendemain, tous les journaux ont reproduit des extraits de son témoignage accompagnés de photos du témoin. C'est ainsi qu'un vaste public a lu pour la première fois un récit sur la « *Noche de los Lápices* » raconté par un survivant¹⁶. Le *Diario del Juicio* (*Journal du procès*) a reproduit les versions sténographiées de trois déclarations liées à cette affaire dont celle de Pablo Díaz. Ce jour-là, il y avait dans la salle d'audience María Seoane, la journaliste qui allait écrire le livre ; elle entendait le témoignage pour la première fois. Devant les juges, après avoir répondu aux questions, Pablo Díaz a commencé son témoignage¹⁷ en inscrivant son enlèvement dans la saga du 16 septembre (bien qu'il ait été enlevé le 21) et en l'expliquant par la lutte pour le ticket scolaire.



© DR

– Image du film *La Noche de los Lápices* (*La Nuit des crayons*) de Héctor Olivera (1986).

Dr. D'Alessio : Excusez-moi, pour ne pas perdre le fil chronologique, quelle relation avez-vous dit que vous aviez avec les autres jeunes gens qui ont été arrêtés ?

Pablo Díaz : Je les ai vus par la suite dans des camps de concentration...

Dr. D'Alessio : Non, je veux dire quels étaient les liens entre vous.

Pablo Díaz : C'était pour le ticket scolaire du secondaire, c'était une demande que nous avions faite, avec la Coordinadora de Estudiantes Secundarios de La Plata, nous étions plusieurs jeunes lycéens, âgés de quatorze à dix-huit ans, et nous étions allés au Ministère des Travaux Publics [qui] à ce moment-là s'occupait des transports, nous nous étions rencontrés. Nous nous étions vus mais sans nous connaître, c'est après, quand je suis tombé sur eux dans différents camps où je me suis retrouvé, que j'ai mis tout cela bout à bout et après les interrogatoires que j'ai subis¹⁸.

Pablo Díaz ne faisait pas que raconter ce qu'il avait « vécu », il construisait en même temps une trame en assignant un sens à l'expérience. Les récits qui portent sur la vie ne se confondent pas avec elle, le narrateur a beau avoir vécu ce qu'il raconte, il est toujours *un autre*, différent de celui qui a vécu les faits. L'expérience racontée tient compte des récits d'autres témoins qui complètent celui du sujet ou le contredisent, ce qui implique un réajustement dans sa tentative de reconstruire les événements. Si nous confrontons la déclaration de Díaz devant la CONADEP avec celle qu'il a

(15) C'est lors de cette audience que l'affaire de « *La Noche de los lápices* » a été traitée, d'autres témoins ont été entendus, mais aucun de leurs témoignages n'a eu la répercussion de celui de Pablo Díaz.

(16) Lui-même fait référence à cela dans un reportage en 1988 de la revue *Nueva Proyección* : « Après, en 84, j'étais au lycée, et j'ai dû témoigner dans les procès des commandants de la junte. Alors j'ai fini par être le grand personnage du lycée », Centro de Estudiantes del Colegio Nacional de La Plata, *Revista Nueva Proyección*, La Plata, 1988, p. 33.

(17) *Diario del Juicio* n° 3 du 11 juin 1985, p. 62-66.

(18) *Ibid.* p. 62 ; nous soulignons.

ARGENTINE

La Noche de los Lápices
et les victimes-innocentes
(suite)

faite au procès, on peut remarquer que cette dernière est plus complète. Entre les deux moments, le récit s'est nourri d'autres déclarations qui ont fourni de nouvelles données, permettant de réélaborer celles dont il disposait. Une voix inconnue prend un nom, une anecdote est associée à une date précise. C'est dans ce sens que l'on peut affirmer que le récit de Pablo Díaz est une *factio*¹⁹, une construction, un « façonnage ». Toutes les déclarations ne sont pas « façonnées » d'une manière si complexe. En général, le premier témoignage est moins narratif, plus proche de la chronique, entre autres, parce qu'il est plus susceptible à être affecté par les circonstances dans lesquelles il est réalisé.

Ce « façonnage » comprend une explication des faits vécus. La lutte pour le ticket scolaire est l'antécédent de « l'affaire » instruite dans le cadre du procès. La mise en relation de ces deux événements – la lutte pour le ticket scolaire et son propre enlèvement – ne va pas de soi, elle est la conséquence d'une interprétation de l'expérience. Celle-ci suppose deux opérations. D'un côté, Pablo Díaz reconnaît l'existence de pairs, il peut s'identifier avec eux et préciser ainsi ce qu'il a lui-même vécu. Opérant un rapprochement, il devient « leur » survivant, c'est-à-dire celui qui doit raconter les faits à leur place. C'est pour cela que son récit commence le 16 septembre. Dans le témoignage, « ils » incarnent « l'autre », cet autre qu'il peut évoquer pour se raconter soi-même. Et voilà que le « survivant », la « victime » se transforment en « témoin ». Pablo Díaz, dans cet acte consistant à parler devant les juges, acquiert les trois statuts. C'est ainsi qu'il accomplit le mandat du survivant consistant à rendre présents les absents. Pablo Díaz est, de plus, un survivant particulier : il est « unique », non qu'il soit le « seul » témoin, car il y a d'autres survivants pouvant affirmer qu'ils « y étaient » ayant témoigné lors du procès, mais parce qu'il se donne cette place suivant le canon interprétatif du discours officiel exprimé dans le rapport *Nunca Más*. C'est-à-dire qu'il s'institue lui-même comme le « seul mineur-adolescent-lycéen qui a lutté pour le ticket scolaire témoin des faits. »

La production du vraisemblable dans le témoignage du survivant, de celui qui « y était », opère de telle manière que cela dilue la *factio*. Le « façonnage » est généré par le récit officiel puisque Pablo Díaz raconte les faits devant le Tribunal comme s'il les avait vécus tels qu'ils sont racontés par la CONADEP dans le rapport *Nunca Más*. En même temps, cette composition narrative ancrée dans l'expérience traumatique racontée à la première personne confère au témoignage une grande force expressive qui prend encore plus d'importance du fait que l'acte de parole a pour cadre la scène judiciaire. Néanmoins, Pablo Díaz ne faisait pas que témoigner devant les juges du tribunal, il racontait aussi son histoire à la société, dans un contexte d'intense débat social et politique sur le sens du passé dans lequel, en dépit de l'intervention de différents acteurs de la vie politique argentine, l'affrontement primordial se jouait entre victimes et bourreaux. L'impact public de son récit montre l'importance qu'a prise cette narration du « mythe de l'innocence » comme moyen de signifier la violence de la dictature. La figure de Pablo Díaz, devenue une icône (la victime par excellence) y a amplement contribué.

(19) Parler de *factio* n'implique pas de faire allusion au « non vrai », au « faux », au « mensonge ». L'usage que nous faisons ici renvoie au concept utilisé par Clifford Geertz, « Descripción densa: hacia una teoría interpretativa de la cultura », in *La interpretación de las culturas*, Barcelona, Gedisa, 1992, p. 28.



(20) Elizabeth Jelin, *Los trabajos de la memoria*. Madrid y Buenos Aires, Siglo XXI, 2002.

L'actualité de ce récit, qui a résisté aux mutations qu'ont connues les narrations sur les disparus et la dictature, nous amène à réfléchir aux continuités qui demeurent dans les modes d'appropriation de l'expérience de la dernière dictature militaire par la société argentine. On pourrait peut-être les expliquer par la présence de certaines strates plus anciennes inscrites dans le sens commun et les imaginaires sociaux qui tendent à représenter et interpréter les faits à travers des styles de narration standardisés, selon une approche plus universelle qu'historique. Cette observation ouvre certains questionnements autour des limites des explications sur les processus mémoriels qui font appel exclusivement à la dynamique et au contexte politique de production des narrations sur la terreur d'État. Il faudrait alors prêter davantage d'attention à ces codes narratifs qui révèlent, sur le plan symbolique, des dimensions de la vie sociale parfois peu perceptibles. Il faudrait aussi pouvoir examiner les processus d'élaboration sociale du passé sans mettre uniquement l'accent sur les « entrepreneurs » de la mémoire²⁰ (les organismes de droits de l'homme, les survivants et les institutions d'État dont l'action impacte les politiques mémorielles), mais en soulignant le rôle d'autres acteurs « secondaires » qui interprètent le passé, généralement en tant que récepteurs, de manière très différente par rapport à ce que prétendent souvent ces dits « entrepreneurs ». ■

ARGENTINE

« Subversifs », « torturés », « NN »

Comment la presse argentine de la transition a-t-elle nommé les victimes de la terreur d'État ?

→ Par **Claudia Feld**,
CONICET / IDES,
Buenos Aires

Au cours des premiers mois de l'année 1984, dans un contexte de restauration de la démocratie, la question des disparus et de la répression clandestine a commencé à occuper une place centrale dans les médias. Jusque-là, ces thèmes n'étaient abordés qu'à l'occasion de dénonciations portées par le mouvement des droits de l'homme ou de rumeurs et de versions peu diffusées dans la presse. Néanmoins, la centralité de ces thèmes dans le cadre d'un *destape* médiatique, rendu possible par une presse sans censure¹, s'est élaborée selon une modalité spécifique : plutôt que d'expliquer le fonctionnement de la terreur d'État, on a assisté à la mise en place d'un spectacle macabre et sensationnaliste que certains observateurs ont appelé le « show de l'horreur ». Comment, dans ce contexte, la figure des victimes de la répression a-t-elle été construite ? Quelles sont les appellations qui ont circulé dans l'espace public pour nommer les disparus ?

Pour traiter ces questions, nous nous proposons d'aborder la manière dont cette figure a été présentée dans les revues d'actualité et les journaux argentins publiés entre janvier et mai 1984². Il s'agit d'analyser les sens en conflit à un moment précis où on ne disposait pas encore des informations qui par la suite – principalement à travers le rapport de la CONADEP (septembre 1984) et du procès des anciens commandants (1985) – allaient informer quelques-uns des discours prédominants dans l'espace public.

Au regard des résultats de cette analyse, il nous importe de revenir sur l'une des hypothèses fortes des travaux universitaires qui ont abordé cette période. On pense souvent que la figure de la « victime innocente » a été prédominante dans les premiers récits de la transition³, à partir de l'examen de la presse de cette époque : notre travail montre qu'il n'en est rien. Au cours de ces mois, les notions de « victime » et de « victime innocente » ont été pratiquement absentes des principaux récits journalistiques. La presse a utilisé d'autres termes pour nommer les détenus-disparus. C'est ainsi, nous le verrons, qu'ils ont été présentés comme des morts anonymes (cadavres « NN ») ; comme des sujets déshumanisés, sans identité, sans histoire, ayant subi des tortures ; ou bien, à l'autre extrême, comme des sujets actifs, responsables, dans une certaine mesure, de ce qui leur était arrivé (« terroristes », « subversifs »).

Il importe de souligner que cette couverture médiatique a inauguré la diffusion auprès d'un large public d'informations sur le sort subi par les disparus. C'est pour-

(1) Andrés Avellaneda, *Censura, autoritarismo y cultura. Argentina 1960-1983*, tome 1, Buenos Aires, Centro Editor de América Latina, 1986.

(2) Les journaux analysés sont *Clarín*, *La Nación*, *La Razón* et *Crónica*, publiés à Buenos Aires et diffusés sur l'ensemble du territoire. Les revues traitées sont *Gente*, *La Semana* et *Siete Días*. Ces publications ne constituent pas un tout homogène, mais nous considérons que ce sont ces constantes qui aident à réfléchir sur les manières prépondérantes de nommer les détenus-disparus pendant cette période.

(3) Pour plus de précisions, cf. Sandra Raggio, « La Noche de los Lápices. Del testimonio judicial del relato cinematográfico », in Claudia Feld, Jessica Stites Mor, *El pasado que miramos. Memoria e imagen ante la historia reciente*, Buenos Aires, Paidós, 2009, p. 45-76 ; Emilio Crenzel, « La víctima inocente. De la lucha antidictatorial al relato del *Nunca más* », in Emilio Crenzel (dir.), *Los desaparecidos en la Argentina. Memorias, representaciones e ideas (1983-2008)*, Buenos Aires, Biblos, 2010, p. 65-83.



© DR

quoi cette analyse propose quelques hypothèses sur les « luttes entre mémoires⁴ » qui ont vu le jour au début de la transition démocratique.

– Images relatives à ce qu'on appelle le « Show de l'horreur ». Double page de la revue *Gente*, 5 janvier 1984, n° 963, p. 68-69.

LES « NN » ET LA RECHERCHE DES DISPARUS

De quelle manière les militaires ont-ils nommé les disparus sous la dictature ? Devant les dénonciations effectuées par les associations pour la défense des droits de l'homme, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger, les Forces armées ont adopté diverses stratégies discursives pour tenter d'occulter ou de nier la disparition systématique de personnes. Parmi celles-ci : la négation pure et simple des faits dénoncés ; la disqualification des personnes qui ont pris en charge les dénonciations par l'usage de termes comme « subversifs », « folles de la Place de Mai » ou « campagne antiargentine », etc. ; la justification de la répression clandestine désignée comme un combat héroïque dans le cadre d'une « guerre antisubversive » ; et enfin l'excuse selon laquelle les enlèvements et les tortures constituaient des erreurs et des excès⁵.

À quelques exceptions près, la presse argentine a relayé ce discours par des campagnes de propagande en faveur des Forces armées, des silences complices, des

(4) Elizabeth Jelin, *Los trabajos de la memoria*, Madrid et Buenos Aires, Siglo XXI, 2002.

(5) Valentina Salvi, *De vencedores a víctimas. Memorias militares sobre el pasado reciente en la Argentina*, Buenos Aires, Biblos, 2012.

ARGENTINE

« Subversifs »,
« torturés », « NN »
(suite)

opérations médiatiques dont l'objectif était de mentir au sujet des disparus, et des informations sur des combats montés de toutes pièces où des personnes signalées disparues étaient présentées comme des « subversifs abattus lors d'affrontements⁶ ».

En 1983, aux dernières heures du gouvernement militaire, certains tribunaux ont accueilli des demandes d'exhumation de fosses communes et de tombes anonymes dans divers cimetières du pays, ainsi que des requêtes d'identification des corps, déposées par des familles, au motif qu'il existait une forte présomption pour qu'il s'agisse de personnes disparues. Après l'investiture du président Raúl Alfonsín, les médias ont progressivement donné de plus en plus de visibilité à cette question. Entre janvier et mai 1984, les journaux font mention d'exhumations dans plus de quarante cimetières, situés dans de petites comme dans de grandes villes. C'est ainsi qu'au cours des premiers mois de l'ouverture démocratique, la disparition de personnes a fait irruption sur la scène médiatique à travers la notion de « cadavres NN » (du latin « *nomen nescio* », sans nom) que l'on retrouve d'un bout à l'autre du spectre informatif – de la presse écrite à la télévision, de la presse à sensation aux publications plus sérieuses. Une analyse détaillée des informations publiées par les journaux du moment permet d'observer que la violence, dans ces récits, est axée sur la description des cadavres (mentions de corps défigurés, de mains coupées, d'impacts de balle dans le crâne, etc.), sans que l'on puisse encore décrire les actions exécutées au préalable.

Ainsi, même si l'existence de « NN » était présentée dans la presse comme une « révélation », le manque d'informations sur la trame des actions préalables reléguait les détails de la disparition dans l'ombre et en faisait l'objet d'un savoir toujours en chantier. Il est vrai qu'à ce moment-là, on ne disposait ni d'une information systématisée ni de sentences judiciaires capables de légitimer une vérité, mais il est également vrai que la construction journalistique que nous examinons n'a pas réussi à mettre en relation les résultats des enquêtes menées par le mouvement des droits de l'homme – qui avaient circulé dans des espaces très restreints – et ceux des exhumations. C'est pourquoi, le premier trait caractéristique de cette présentation médiatique est qu'elle donne une place centrale au « cadavre NN » tout en le dissociant du système répressif qui l'a produit.

Quels sont les éléments qui ont été le plus souvent utilisés ? Outre les initiales « NN », les chiffres sont au cœur de l'information. Les titres des journaux vont dans le sens d'une accumulation : de plus en plus de corps sont retrouvés et exhumés. Certains titres présentent des chiffres spectaculaires : « 482 cadavres ont été enterrés comme NN dans le cimetière de La Plata, entre 1976 et 1982⁷ » ; « 240 corps non identifiés ont été inhumés dans deux cimetières de Mar del Plata, entre 1976 et 1983⁸ » ; « Des cadavres NN seront exhumés demain à Grand Bourg, il y aurait 300 tombes⁹. » Les photos publiées pour « illustrer » ces informations donnent à voir des fosses ouvertes, des secteurs de cimetières où la terre a été retournée, des policiers et des fonctionnaires qui travaillent autour d'une tombe ou qui manipulent des ossements, des sacs en plastique contenant des restes humains.

Par ailleurs, dans le journal *Clarín*, les informations sur les exhumations sont séparées de celles qui concernent les dénonciations des répressions et les requêtes

(6) Estela Schindel, *La desaparición a diario. Sociedad, prensa y dictadura (1975-1978)*, Villa María, Eduvim, 2012.

(7) *La Razón*, 11 janvier 1984, p. 6.

(8) *Ibid.*, 28 janvier 1984, p. 6.

(9) *Ibid.*, 12 février 1984, p. 6.

des familles. Les victimes sont classées selon deux catégories : « NN » et « détenus-disparus¹⁰ ». Cette séparation dans l'espace de la page semble reproduire et reconstruire dans le domaine médiatique la *scission entre des corps et des identités* résultant de la méthode de la disparition forcée. Selon les membres de l'équipe argentine d'anthropologie légale, cette méthode a produit « des identités sans corps et des corps sans identité¹¹ ». D'un côté, les familles pouvaient rendre compte des identités de ceux qu'elles cherchaient – elles montraient leurs photos, écrivaient leurs noms, racontaient leurs histoires de vie –, mais ne parvenaient pas à retrouver les corps ; de l'autre, les corps enterrés dans les cimetières avaient été privés de ces marques identitaires. Au cours des premiers mois de la transition démocratique, les médias n'ont pas semblé capables de situer la représentation des disparus dans un ordre différent de celui qui avait été imposé par le système répressif.

LA PAROLE DES AGENTS DE LA RÉPRESSION : LA TORTURE COMME AXE DES RÉCITS

Pendant la période que nous analysons, ce sont les bourreaux eux-mêmes qui ont fourni une partie des explications à propos du sort des victimes entre le moment de l'enlèvement et celui de l'exhumation. Au cours de ces mois, quelques revues d'actualité à grand tirage (*Gente, La Semana* et *Siete Días*, principalement) ont publié des entretiens avec des militaires impliqués à des degrés divers dans la répression clandestine. Certains ont tenu des propos clairement négationnistes, mais d'autres ont raconté ce qui était arrivé dans les centres clandestins de détention¹². Les déclarations de ces derniers ont donné lieu à une caractérisation plus vaste et complexe des victimes, que nous allons analyser à partir de la série d'entretiens réalisés par la revue *La Semana* avec l'ex-caporal de la Marine Raúl Vilariño, qui avait pris part aux opérations d'enlèvement et d'assassinat de personnes dans le centre clandestin de détention qui fonctionnait à l'École de mécanique de la marine (ESMA)¹³. Bien que Vilariño ait mentionné les enlèvements et les tortures au sein de l'ESMA, les assassinats clandestins et l'occultation des corps, les informations présentées ont de nouveau constitué une accumulation de données isolées qui n'ont pas permis de comprendre, en tant que système, les atrocités commises.

Par ailleurs, la revue elle-même ne semblait pas considérer les déclarations de Vilariño comme totalement crédibles. Tout en se proposant d'aborder de front le problème de la « vérité » de ce qui était arrivé, la revue – dans la lignée des autres médias du moment –, se situait à un niveau d'énonciation où le soupçon était de rigueur quel que soit le type de témoignage (que ce soient des victimes, des bourreaux, des chefs militaires, etc.). Ce faisant, aucune déclaration ne valait comme vérité indiscutable. Étant donné l'ampleur des déclarations de Vilariño et la complexité de son récit, nous nous limiterons à un seul de ses axes liés à la caractérisation des victimes : c'est de la question des tortures dont Vilariño aurait été témoin à l'ESMA.

La première chose qui frappe, c'est la violence du récit¹⁴ : les corps des victimes sont crûment décrits dans leurs moindres réactions, les méthodes de torture racon-

(10) Cf. Roxana De Candia, *Cómo la prensa escrita argentina construye la categoría de desaparecido en dos momentos posteriores a finalizada la dictadura militar*, Université de Buenos Aires/Faculté de Sciences sociales, Mimeo, 2001.

(11) Darío Olmo, Maco Somigliana, « La huella del genocidio », *Encrucijadas. Revista de la Universidad de Buenos Aires*, Buenos Aires, n° 15, janvier 2002, p. 24-35.

(12) Outre les déclarations de Vilariño que nous analysons plus en détail, un entretien a été publié avec l'ex-marin Claudio Vallejos dans *La Semana*, n° 399, année VI, 26 juillet 1984, p. 3-13 et avec un militaire anonyme qui parle du centre clandestin de l'ESMA dans *Siete Días*, n° 864, année XV, 4 janvier 1984, p. 4-7.

(13) *La Semana* a publié quatre entretiens avec Vilariño, les 5, 12 et 19 janvier et le 2 février 1984 (respectivement n° 370, 371, 372 et 374).

(14) Il faut souligner qu'il est extrêmement difficile d'examiner ces discours et de les mentionner sans prolonger, en même temps, l'horreur qui leur était inévitablement associée. Aussi bien la catégorie déjà mentionnée des « NN » que ces déclarations nous confrontent à la question : comment citer et répéter sans franchir le seuil de la pudeur que cette réalité impose ? Nous avons donc décidé de ne pas faire une longue transcription du récit de Vilariño, mais de n'en mentionner que certaines phrases, d'en souligner la thématique et de citer les sources pour que l'on puisse suivre l'argument de l'analyse.

ARGENTINE

« Subversifs »,
« torturés », « NN »
(suite)

(15) Pilar Calveiro, *Poder y desaparición. Los campos de concentración en Argentina*, Buenos Aires, Colihue, 1998.

(16) Dans un autre contexte, que nous n'aborderons pas ici, cette interprétation a reçu le nom de « théorie des deux démons ». Dans ce texte, nous souhaitons voir de quelle manière on postule ou non cette « théorie » ; il s'agit d'aborder quelques-uns de ces discours qui circulaient dans les médias et qui ont contribué au climat dans lequel cette « théorie » a pris forme. Nous sommes conscients du fait que la notion de « terrorisme d'État » a été incorporée beaucoup plus tard aussi bien dans le langage politique que dans les récits médiatiques sur cette expérience.

(17) Inés Gonzalez Bombal, Oscar Landi, « Los derechos en la cultura política », in Carlos Acuña *alii, Juicio, castigos y memoria*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1995, p. 147-192.

– Le Procès des
ex commandants en chef
en Argentine, 1985.



© Becquer Casaballe

tées dans un langage quasiment « technique », ce qui amplifie l'effet d'horreur. Celui-ci est renforcé par le ton ironique de Vilariño et aggravé encore par le langage méprisant et injurieux dont il use à l'égard des détenus-disparus : il les appelle « la fille » (*lapiba*), « le mec » (*el pibe*), le gars (*el tipo*). À d'autres moments, il caractérise les torturés comme des « terroristes » et des « subversifs » qui auraient mérité ce traitement.

Ce qui est terrible dans ces descriptions, c'est le thème lui-même dont traite Vilariño, c'est-à-dire la violence extrême exercée dans les centres clandestins de détention à l'encontre des personnes qu'il mentionne. La manière qu'a le bourreau de raconter, le ton et le point de vue qu'il adopte – celui du tortionnaire, en dépit de ses dénégations – génèrent un effet de sens particulier qui aboutit à reproduire l'horreur et à prolonger la déshumanisation des détenus-disparus¹⁵.

L'enjeu n'est pas ici le langage du bourreau étant donné la difficulté du récit journalistique à jouer un rôle de médiation avec ce discours. Bien que le journaliste demande plusieurs fois à Vilariño s'il se sent coupable, s'il a le sentiment d'être un assassin, s'il éprouve des remords, l'ensemble du récit, avec la plupart des questions et la mise en page (photos, titres, chapeaux et exergues) ne marquent pas de rupture avec ce point de vue, ils l'accroissent plutôt, pas plus qu'ils ne désactivent l'effet de violence symbolique produit par ces déclarations. Le journaliste, l'entretien et tout le récit de ces mois nous confrontent à cette problématique : celle du rôle de la médiation journalistique face aux récits de la violence, dont la torture et la disparition représentent la phase extrême.

LA « GUERRE SALE » ET L'HISTOIRE POLITIQUE DES SÉQUESTRÉS

La dernière caractéristique que nous analyserons n'est pas liée à des articles ou des entretiens particuliers, mais au ton général de la presse au cours de cette étape. Cela concerne le fait d'assigner aux victimes et aux bourreaux une responsabilité partagée par rapport aux crimes commis¹⁶. Bien qu'il existe une vision qui globalement condamne les crimes de la dictature, la plupart des médias utilisent, pour

désigner ces crimes, les mêmes mots qu'utilisaient les agents de la répression pour justifier leurs actions : on parle ainsi de « lutte contre la subversion » ou de « guerre sale » au lieu de parler de répression ou de terrorisme d'État.

Cette caractéristique discursive rend évidente la lutte entre mémoires qui caractérise cette première étape post-dictatoriale, marquée par une forte tension entre les récits des militaires élaborés en termes de « récits de guerre », et les récits d'une bonne partie de la société civile structurés en termes de « violations des droits de l'homme¹⁷ ». Cependant, il faut rappeler que cette deuxième évocation est quasiment absente du récit journalistique au cours de ces mois ; par ailleurs, à cette époque, la société comme

les médias ne semblent pas encore percevoir ni présenter tous ces faits comme un seul événement. De nouveau, les disparus, les torturés, l'existence des centres clandestins, les « cadavres NN », sont traités dans l'information sans explication d'ensemble.

Comme nous l'avons vu, bien qu'il semble qu'il y ait eu, dans des médias, une claire intention de décrire les actions réalisées par les Forces armées, de les « découvrir » et de les montrer publiquement, ces actions n'ont pas toujours été qualifiées de crimes. Plus encore, dans certains cas, la responsabilité et la culpabilité ont été inversées, les agents de la répression ayant été décrits comme les « accusés » (récepteurs passifs d'une action entreprise à leur rencontre par d'autres) tandis que leurs victimes ou les juges qui enquêtaient sur les affaires dans lesquelles ils étaient impliqués ont été présentés comme des « plaignants » (sujets actifs, qui mènent une action qui pourrait leur faire du tort)¹⁸.

Dans les quelques textes qui donnent directement la parole aux survivants des centres clandestins de détention ou aux familles des disparus, la stratégie pour les désigner est différente : on ne met pas tant l'accent sur les horreurs qu'ils ont subies ou les violations des droits de l'homme commises à leur rencontre, mais sur l'histoire politique antérieure de ces personnes.

Parfois, ce sont les survivants eux-mêmes qui se présentent en racontant leur activité passée de militants, comme une manière de rendre intelligible leur histoire et de revendiquer leur idéologie¹⁹. Dans cette autoprésention, l'histoire politique préalable fait partie des données de base de la transmission et de l'identification sans pour autant remettre en cause leur position de victime. Bien au contraire, ce passé militant apparaît comme une donnée nécessaire à la reconstitution de la vérité sur ce qui se passait dans les centres clandestins de détention²⁰. Mais dans ce contexte, et dans l'ensemble des articles de presse étudiés, l'histoire politique est bien souvent présentée de manière à produire un effet de sens contraire : celui d'assigner aux disparus eux-mêmes un type de responsabilité pour les crimes commis à leur rencontre.

Cet argument n'était pas nouveau. Il avait circulé dans le milieu militaire et avait fourni à la société civile un prétexte pour apporter son soutien aux actions répressives. Une bonne partie de celle-ci s'était accommodée du terrorisme d'État grâce à l'idée que les victimes étaient responsables de leur propre sort. L'argument a été réfuté de manière substantielle par la CONADEP et, par la suite, à l'occasion du procès des ex-commandants, mais il était amplement diffusé au cours des mois que nous sommes en train d'analyser. En conséquence, dans ces témoignages de survivants publiés en même temps que les déclarations de nombreux agents de la répression, la revendication de l'activité politique semblait plutôt contribuer à justifier les crimes de la dictature. Ainsi, par l'effet de l'éclairage des médias, le récit du passé militant des séquestrés entre en conflit avec le récit victimaire qui met l'accent sur les violences subies, le non-respect des droits, et surtout la souffrance



© Daniel Muñoz

– Le Procès des ex commandants en chef en Argentine, 1985. Témoignage de l'anthropologue légiste Clyde Snow.

(18) Parmi beaucoup d'autres exemples, des titres comme : « Trois torturées et leurs accusés face à face » (*Gente*, n° 969, 16 février 1984, p. 32-33.). « Le juge qui a interrogé Camps prend la parole » (*Gente*, n° 963, 5 janvier 1984, p. 79).

(19) Cf. *Gente*, n° 968, 9 février 1984, p. 10-11 ; *Gente*, n° 969, 16 février 1984, p. 34-35.

(20) Cf. *La Semana* 368, An VII, 22/12/83, p. 36, entretien avec Horacio Guillermo Cid de la Paz.

ARGENTINE
« Subversifs »,
« torturés », « NN »
(suite)

corporelle et psychologique des détenus-disparus. Dans les récits institutionnels élaborés quelques mois plus tard, l'appellation de victime, de surcroît présentée comme « innocente²¹ », a été prépondérante pour désigner les détenus-disparus.

LA CONSTRUCTION DE LA FIGURE DE LA VICTIME

« Torturés », « subversifs », « NN » sont les termes qui ont prévalu pour nommer les disparus dans la presse argentine au cours des premiers mois de la transition. Comme cela a été dit, ces dénominations diffèrent fortement de celles qu'avait construites le mouvement des droits de l'homme pendant la dictature et de celle qu'allaient construire la CONADEP et le procès des anciens commandants, quelques mois plus tard.

Dans la bataille des interprétations à propos des crimes de la dictature, les récits journalistiques ici analysés sont restés prisonniers du paradoxe consistant à vouloir montrer la « vérité » de ce passé sans rompre substantiellement avec le point de vue des auteurs de ces crimes. Une première conclusion est qu'il a fallu une instance de médiation, dotée d'une force de persuasion et d'une légitimité institutionnelle suffisante, pour briser ce point de vue, en établir un autre et construire une vérité sur la disparition forcée en tant que système. Au-delà de la confusion des informations, du fait qu'il n'y avait alors pas de consensus sur une vérité factuelle au niveau institutionnel et que la presse exploitait les logiques du spectacle et du sensationnalisme afin de « vendre » une information présentée comme révélation, le récit journalistique n'a pas réussi à assumer ce rôle à lui tout seul.

Dans ce cadre, le déplacement et l'inversion de la culpabilité (les disparus ne sont pas complètement présentés comme des victimes, pas plus que les agents de la répression ne le sont comme des bourreaux) ont fait perdurer la sensation d'horreur et la déshumanisation qui avait eu lieu dans les centres clandestins de détention. En même temps, on peut conclure que l'émergence d'un discours humanitaire et la définition d'un statut de « victime » pour les disparus ont constitué une réussite dépassant la limitation du discours engendré par la CONADEP et le procès qui avait eu lieu dans ce cadre en 1985. En donnant une légitimité et une crédibilité aux témoignages des familles et des survivants, la CONADEP et le procès de 1985 ont permis de qualifier l'expérience extrême comme une expérience de souffrance et ont contribué à développer une distance et un respect par rapport à cette douleur en proposant un nouveau point de vue pour articuler ces récits (repris par les médias au cours des années suivantes). Ces deux modes de règlement n'ont pu le faire, il est vrai, qu'au prix de la dépolitisation et de la construction d'une figure « passive ». Peut-être que dans ce contexte où les deux récits semblaient incompatibles, le besoin de doter d'humanité la figure du disparu était plus important et plus urgent que celui de lui assigner une identité politique. ■

(21) Cf. La contribution de Sandra Raggio dans ce dossier.

URUGUAY

Victimes du souvenir et de l'oubli

Oblivion et la possibilité de déconstruire les processus de victimisation

→ Par **Susana Draper**,
Princeton University

Les interrogations qui ont guidé ce travail sont centrées sur la figure de la victime dans le contexte postdictatorial uruguayen en lien avec ce que nous appelons une topologie de la mémoire : l'articulation des mises en paroles de la mémoire avec diverses conceptions des territoires et des lieux (je pense surtout aux supports matériels, qu'il s'agisse d'endroits, de musées, de livres, etc.). Cette articulation de la parole et d'un lieu est considérée soit comme un moyen de s'exprimer au sujet d'espaces physiques déterminés, soit comme une référence à la construction d'une communauté centrée sur l'expérience de la remémoration¹.

Je vais donc me centrer sur le cas uruguayen en mettant l'accent sur des expériences vécues en prison. Alors qu'en Argentine, la lutte pour la mémoire de la répression s'est surtout focalisée sur la pratique de la disparition forcée et de la possibilité de faire connaître le réseau des centres clandestins de détention et d'assassinat utilisés par les militaires, en Uruguay, c'est d'abord la question des prisonniers politiques et celle des divers sites d'emprisonnement qui ont pris de l'importance. Ce rôle central de la prison dans les processus mémoriels liés à la répression sous la dictature est visible, par exemple, au Centre culturel et musée de la mémoire à Montevideo qui lui consacre un secteur important. La vie des prisonniers politiques, hommes et femmes, y est notamment documentée à travers l'exposition de travaux de production d'objets qui ont été autant de formes de résistance à l'expérience carcérale².

Il s'agit de présenter comment la figure de la victime émerge dans l'espace textuel féminin à partir d'une résistance étayée par des stéréotypes dominant le regard sur le passé. D'un côté, la figure héroïque du militant qui est tantôt celui qui se souvient, tantôt celui que l'on convoque dans un contexte épique connoté par le courage (associé au monde masculin). De l'autre, les victimes sans défense qui se souviennent ou dont on se souvient à partir d'une logique subjectiviste de la douleur et de l'impuissance (associée au monde féminin). La dichotomie entre la figure du militant et celle de la victime sans défense pose une question pour penser non seulement le politique comme droit de l'homme, mais aussi les modes de reconfiguration de la mémoire du passé. Cette dichotomie porte sur le passé un regard qui postule des sujets pleins de

(1) Outre l'ouvrage classique d'Elizabeth Jelin, *Los trabajos de la memoria*, Madrid/Buenos Aires, Siglo XXI, 2002, cf. Les divers travaux réalisés au sein du « Núcleo de Estudios sobre Memoria » de l'Instituto de Desarrollo Económico y Social (ateliers, colloques, débats) et la collection « Mémoires de la répression » qui, depuis 2002, construit une archive pour traiter les processus de mémoire et de territorialité dans plusieurs directions.

(2) Cf. Susana Draper, « Making the Past Perceptible: Reflections on the Temporal and Visual Enframings of Violence in the Memory Museum », *Journal of Educational Media, Memory, and Society*, tome 4, n° 2, 2012, p. 94-111 ; « De cárceles y museos de la memoria: alas, itinerarios artísticos y encuadre de temporalidades », *Contemporánea: historia y problemas del siglo XX*, Université de la République d'Uruguay, tome 2, n° 2, 2011, p. 183-202.

URUGUAY

Victimes du souvenir
et de l'oubli
(suite)

force et de pouvoir (les héros) et d'autres qui n'ont eu aucune possibilité de résistance ni d'action. Or, la relation de pouvoir et la capacité de résistance ont été généralement plus complexes. L'approche que je propose est axée sur un texte spécifique : *Oblivion*, écrit par une ancienne prisonnière politique, Edda Fabbri³. Cette œuvre aborde la thématique de la victimisation en opposant un double travail de résistance à cette logique binaire. Je voudrais analyser la déconstruction de cette bipolarité (héros-victime) par Fabbri en me penchant sur la façon dont elle structure la mise en scène du passé : résister à la fois à la catégorie de militante héroïque et à celle de victime sans défense semble être un mode différent de penser les événements. On identifie, d'une part, une prise de distance vis-à-vis de ce que fut la lutte politique dans le passé et, d'autre part, la prédominance habituelle des hommes en leur qualité de militants révolutionnaires.

Ici, se situe le problème de la figure, comme construction sociale impliquant des sujets privés de capacité d'action. En d'autres termes, cela veut dire que l'on assiste à certaines formes de victimisation qui finissent par priver de nouveau les sujets victimisés de tout rôle actif, qu'il soit politique, historique ou social. En me centrant ici sur le texte d'Edda Fabbri, il me semble aussi important d'interroger la manière dont la différence de genre joue un rôle dans la caractérisation de la victime. Dans son étude sur la mémoire des processus dictatoriaux à partir d'une perspective féminine, Graciela Saprizza souligne qu'il existe une tendance à féminiser les processus de victimisation. On repère cela dans les « références communes du discours masculin » renvoyant aux « actions héroïques, risquées ou politiques, dans le sens traditionnel⁴ ». Ainsi, dès lors qu'il s'agit de victimisation, nous assistons généralement à un processus sémantique de féminisation des sujets, qu'ils soient hommes ou femmes. Néanmoins, il convient de noter que certaines anciennes prisonnières politiques interviennent dans le présent en remettant en question le processus de victimisation lui-même, et en rejetant également le discours de l'épopée et de l'héroïsme. Saprizza analyse des témoignages de femmes qui proposent des scénarios différents et mettent l'accent sur la vie quotidienne et les affects. Ces expressions alternatives sont puissantes : en problématisant la manière dont la figure de la victime peut reproduire un stéréotype social (la femme dépourvue d'outils pour lutter), elles font émerger une figure alternative, plus nuancée, pour analyser la lutte politique du passé⁵.

CONSTRUCTION SOCIALE : LA VICTIME COMME SUJET DE NON-POUVOIR ?

En quoi la figure de la victime est-elle problématique ? Elle cristallise l'idée d'un sujet qui ne peut pas agir. Plus le pouvoir du bourreau est grand, plus la notion de victime prend de la force, mais cette force se fonde sur une impuissance, une incapacité à agir et à résister. Comment aborder dès lors les processus de victimisation sans reproduire la logique binaire des « dieux » et de leurs victimes, des chasseurs et de leurs proies ? En d'autres termes, comment développer une lecture micro-politique des événements afin de prendre de la distance par rapport à ce modèle ?

(3) Edda Fabbri, *Oblivion*, La Havane, Casa de las Américas, 2007.

(4) Graciela Saprizza, « Memorias de mujeres en el relato de la dictadura (Uruguay, 1973-1985) », *Deportate, esuli, profughe. Rivista telematica di studi sulla memoria femminile*, Venise, n° 11, 2009, p. 64-80.

(5) Il existe bien d'autres exemples qui témoignent du refus d'anciennes prisonnières politiques d'assumer le rôle de « victimes » qui a continué à leur être assigné dans le cadre des politiques de mémoire de l'État. Cf. Mariana Tello Weiss, « La ex cárcel del Buen Pastor en Córdoba: un territorio de memorias en disputa », *Iberoamericana. América Latina - España - Portugal*, Berlin, Ibero-Amerikanischen Institut, tome X, n° 40, 2010, p. 145-165 ; Susana Draper, *Afterlives of Confinement. Spatial Transitions in Postdictatorship Latin America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2012.



– Prison de Libertad
à Montevideo (Uruguay).

Voilà quelques-unes des questions qui guident le texte *Oblivion* et permettent de construire une approche à même de problématiser la mémoire, l'oubli et leur connexion avec le processus de victimisation.

Fabbri a été libérée en 1985. Presque vingt ans plus tard, elle écrit ce témoignage qui assume une double fonction : d'un côté, elle aborde son passé de prisonnière, de l'autre, elle commente de manière critique et créative le processus même de domestication de la mémoire qui a figé la figure de la victime. Sa réflexion sur le processus de victimisation surgit du travail d'écriture lui-même et engendre une sorte de critique performative. À partir de l'espace du témoignage, Fabbri questionne une certaine automatisation du souvenir. C'est pourquoi *Oblivion* commence par une suspension de la figure du survivant devenue un cliché et nous fait entrer dans le silence trouble des questions : à quoi sert d'écrire sur le passé ? Comment, de quel lieu du passé, le passé s'écrit-il ? Quel type de dialogue entretient-il avec le présent ? À quelle question du présent peut-il répondre ?

Prisonnière politique de 1971 jusqu'au retour de la démocratie et de l'amnistie de 1985, détenue d'abord dans la prison du Cabildo, d'où elle s'est évadée avec 37 femmes, militantes tupamaras⁶, puis de celle de Punta de Rieles, Fabbri nous invite à penser le rôle de l'écriture dans l'élaboration du souvenir, et notamment à ne pas considérer comme automatiques des mécanismes qui se répètent à chaque fois que l'on tente de produire un témoignage sur le passé⁷. Il convient dès lors de se demander : comment agit le texte ? Comment se constitue-t-il en acte de résistance et quelles en sont les implications ?

Le titre même de l'œuvre, *Oblivion* pose le défi d'éluder des dichotomies implicites dans la figure de la victime, puisqu'il s'agit d'une recherche qui conçoit la mémoire comme une modalité de réflexion sur un sujet désormais distant – la prisonnière, la militante –, et comme un effort pour reconstituer cette figure en dépit du temps passé et en luttant avec, contre toutes les médiations qui opèrent entre passé et

(6) Le Movimiento de Liberación Nacional-Tupamaros est un mouvement politique de gauche uruguayen qui prône la guérilla urbaine pendant les années 1960 et au début des années 1970.

(7) Cf. Graciela Jorge, Eleuterio Fernández Huidobro, *Historia de 13 palomas y 38 estrellas: fugas de la cárcel de mujeres*, Montevideo, Tae, 1994.

URUGUAY
Victimes du souvenir
et de l'oubli
(suite)

présent. Dans un entretien⁸, Fabbri raconte que c'est seulement lorsque le passé a été suffisamment loin derrière elle qu'elle a pu commencer à imaginer une vie littéraire, une reconstruction de cette expérience et de cette femme qu'elle ne reconnaissait presque pas : c'est peut-être dans cette non-reconnaissance que naît la parole capable de reconstruire une expérience d'emprisonnement d'où le moi était absent⁹.

Lorsqu'elle essaye d'aller chercher à la source le souvenir de l'emprisonnement, Fabbri fait souvent référence à la polyphonie d'une vie sans subjectivité, sans espace pour un moi en solitude. La vie en prison se présente comme pure collectivité marquée par un contrôle permanent. Elle émerge textuellement comme vie sans écriture, à l'exception de la lecture des lettres reçues par les prisonnières. Et la voix qui arrive au texte – écrit bien des années plus tard – est celle de ses camarades de prison chantant, racontant des histoires, dansant, criant au milieu de la folie. C'est ainsi qu'au début de son livre, les voix du passé entrent dans le moment présent comme des échos de visiteurs.

Dans l'entretien déjà cité, Fabbri soutient que la mémoire est un droit, mais que l'oubli est une capacité. Dans la logique du texte, cela opère comme puissance transformatrice, lui permettant de commenter de manière critique les avatars de l'excès d'intérêt pour la mémoire des victimes et le manque de questions sur la manière dont ce passé dialogue avec le présent. C'est ce que l'on perçoit dans l'extrait suivant :

[...] je ne sais pas qui écrit l'histoire ni comment... Nous disons de vieilles phrases, tristes à force d'être usées. Nous disions autrefois que l'histoire était le fait des vainqueurs, qu'il fallait donc en écrire une autre, la vraie. Raconter la vérité pour que l'on sache, on dit ça maintenant, pour ne pas répéter le passé. Transmettre avant de mourir, laisser un héritage, disent les autres. Ces mots m'échappent ; ils ne m'appartiennent en aucune façon, ils sonnent creux. Je n'ai aucun message à transmettre, en tous cas pas ce message (que je suis sensée savoir et qu'un autre est sensé vouloir entendre). Mirza, Fernando, a dit que l'attitude c'est le seul message ; l'écoute, quelque chose comme ça. Je ne veux plus m'interroger sur le message. *Quand est-ce que nous allons interroger sur un silence ? Quand est-ce que nous allons en construire un qui rende possible l'écoute de nos vieilles questions et des nouvelles ?* J'ai dit et je le répète : les souvenirs s'effacent, la mémoire se cache. Fló a dit : la mémoire n'est pas ce qui s'est passé, ce sont ses traces. Et les traces ne sont pas faites de mots, elles ne sont quasiment jamais faites de mots¹⁰.

Dans cet extrait, Fabbri présente comme cliché l'idée selon laquelle raconter le passé permet de ne pas répéter l'histoire – en jouant avec la manière dont le discours mémoriel (ce que j'ai appelé le tournant mémorialiste) est devenu un automatisme. En prenant position contre cette automatisaion, Fabbri semble dire que toutes ces paroles automatisées finissent par faire taire ou faire mourir la mélodie du passé et ne laissent pas entendre le silence qui la compose (ses instants d'incertitude, sa douleur, son irrévérence). Elle cherche donc à laisser parler le silence, à mettre de côté l'obsession pour rappeler et interroger le passé, à aborder les questions non résolues, notamment celle de l'alternative à la violence qui existait probablement

(8) Helen H. Hormilla, « La memoria es un derecho, el olvido una capacidad. Entrevista con Edda Fabbri », *La Jiribilla. Revista de cultura cubana*, tome XI, no 613, février 2013. Disponible sur : <http://www.lajiribilla.cu/articulo/3272/la-memoria-es-un-derecho-el-olvido-una-capacida>

(9) *Ibid.*

(10) Edda Fabbri, *Oblivion*, op. cit., p. 58 – c'est moi qui souligne.

à l'époque. Fabbri évoque ainsi la possibilité de déconstruire le récit victimaire et la notion de sujet telle qu'elle est présentée dans les souvenirs des survivants et d'examiner ce qui, au cours de ce passé, est effectivement arrivé à ces jeunes femmes.

À la différence des textes masculins qui ont d'abord raconté les expériences militantes et l'emprisonnement, il y a ici une volonté de souligner la dimension collective du vécu de la prison¹¹. Le sujet tend à s'effacer, le souvenir se focalisant sur ce qu'a été la vie en commun, comme si par l'écriture – dont Fabbri signale l'absence en prison – l'exercice même de la remémoration visait la création d'un langage collectif. Il est particulièrement intéressant d'analyser l'accent que de nombreux textes écrits par des femmes mettent sur la relation entre le langage (commun à des femmes de différentes classes sociales et dont le vécu est différent), la corporalité (les violences sexuelles, la libération et les blocages moraux), le travail organisé en prison, la maternité et l'expérience ludique (chanter, représenter, dramatiser). Ces formulations des expériences du passé rendent compte d'un rêve de communauté et de la possibilité de partager la dimension incommensurable de ces souvenirs. Il faut probablement envisager ces données en lien avec ce qu'a été l'expérience de la vie militante pour ces femmes (la première génération de femmes à s'être mobilisée politiquement de manière massive).

Dans l'écriture de la prison, le langage devient un espace de refuge, mais aussi de réflexion sur ce qui dépasse l'action militante : le corps, la vie, les affects (l'amour, la haine, le sentiment de rejet envers un autre trop différent – par exemple les prisonniers de droit commun –, le désir d'évasion ainsi que la volonté de constituer un collectif qui partage le plus intime, cela même qui est anéanti par la prison : le geste, le rire¹²...).

LA MÉMOIRE AU PRÉSENT

Depuis quelques années, aussi bien en Uruguay qu'en Argentine, de plus en plus de textes traitent de l'expérience des femmes pendant la dictature. Leur spectre est large, allant du témoignage subjectif jusqu'aux tentatives de problématiser cette mémoire dans l'acte même de l'écriture. Dans *Tiempo pasado*, Beatriz Sarlo¹³ oppose la mémoire subjectiviste à celle d'un champ plus intellectuel où la reconstruction du souvenir se fait à partir d'un essai de conceptualisation¹⁴. Sans adhérer complètement à cette division, qui d'une certaine manière court le risque de répéter une dichotomie entre sentiment et connaissance, entre subjectivité et objectivité, il est également important de penser la remémoration au prisme de ces dichotomies inhérentes au souvenir et son écriture.

Des textes comme celui de Fabbri confèrent à la narratrice un statut étrange. En effet, plusieurs années après l'expérience, elle tente d'élaborer une approche du passé qui prend en compte le problème de la distance temporelle. Le *temps passé* est ainsi envisagé depuis le début comme une donnée centrale qui affecte le processus de remémoration. Son écriture prend des distances avec sa propre histoire, ce qui rend justement possible l'acte créateur : elle se regarde tantôt comme personnage

(11) Parmi les textes auxquels je fais référence, celui qui a eu la plus grande diffusion est : Eleuterio Fernández Huidobro, *La historia de los Tupamaros*, 3 vol., Montevideo, Tae, 1986, et Mauricio Rosencof, Eleuterio Fernández Huidobro, *Memorias del calabozo*, Buenos Aires, Aguilar, 2008 [1987].

(12) La dimension collective de la résistance pendant les moments d'humiliation les plus intenses apparaît dans presque tous les récits de l'emprisonnement.

(13) Beatriz Sarlo, *Tiempo pasado. Cultura de la memoria y giro subjetivo*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2005.

(14) On trouve des exemples dans les textes de Pilar Calveiro, *Pouvoir et disparition. Les Camps de concentration en Argentine*, traduit de l'espagnol par Isabelle Taudière, La Fabrique, Paris, 2006, et d'Emilio de Ipola, *La bamba. Acerca del rumor carcelario y otros ensayos*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2005.

URUGUAY
Victimes du souvenir
et de l'oubli
(suite)

(la jeune femme) en ayant recours à la troisième personne, tantôt comme narratrice, à la première personne, tout en laissant émerger les dimensions problématiques de ce « je ». Le jeu que permet un récit sur la relation entre passé et présent conduit à une réflexion sur les deux figures que nous avons mentionnées plus haut : celle de héros d'une épopée et celle de victime. Le passage du temps est non seulement converti en dispositif narratif à partir duquel l'écrivain représente le passé, mais émerge aussi comme cadrage pour une interrogation menée à partir du présent.

Le texte est fortement critique envers les codes de conduite rigides, militarisés et stricts. Selon Fabbri, ces derniers empêchent de penser non seulement l'autre non assimilable au moi idéal du militant (en tant que militaire), mais aussi la possibilité de s'en remettre à autrui dans l'expérience même de la subjectivité (une dimension de la prison toujours occultée par la société en voie de transformation). Or, c'est justement cette part qui est mise en valeur dans les expériences de prison racontées par des femmes : une zone à laquelle on a ôté toute possibilité dans le système symbolique focalisé sur les luttes politiques et s'avérant soustraite du langage. En effet, il s'agit d'affects primaires qui sont loin de pouvoir produire des valeurs positives (ces zones d'affect partent d'une exposition à l'autre non-politisé, mais potentiellement transgresseur). Creuser cette zone permettrait, peut-être, d'aborder d'une manière nouvelle les discussions actuelles sur les militants ou sur ce que l'on appelle la raison militante à partir d'une interrogation sur l'expérience de ceux qui se retrouvent en dehors des récits les plus diffusés. En particulier concernant un type singulier de récits de prison, que je propose de considérer ici comme « constellation » : il s'agit de femmes qui tentent de créer un espace pour que surgissent des images de liberté, cette dernière se projetant alors comme potentialité (idéaux de liberté) et non comme simple témoignage sur le passé. Leurs récits se situent dans une sorte d'entre-deux de l'écriture où le politique est posé autrement : on le suspend, on l'ouvre et on le questionne à partir d'un langage du collectif. Il est intéressant de noter, à ce titre, que pendant et après la coexistence en prison avec d'autres prisonnières, l'expérience politique se modifie profondément et provoque un tournant dans l'idée de subjectivité, d'affect et de politique qui n'existait pas avant la prison et contient une conscience de genre. Ainsi, Fabbri écrit :

[...] lorsque je cherche un fil de continuité, je vois la jeune femme soutenue, pendant des années, par ce réseau invisible de solidarités complices. Je sais que je ne suis pas en train de parler de politique, parce que cela ne me plaît pas, et je sais aussi que je ne suis pas en train de parler de sentiments. Je suis en train de parler du fait que nous vivions ensemble, des aspects quotidiens et de l'extrême. Je me souviens toujours de la salle d'eau.

Quelques pages plus loin, elle précise que ce passé ne répond pas au registre héroïque :

Ça n'a pas été une vie héroïque, du moins pas dans le sens où elle était construite autour d'actes d'héroïsme. Il est clair qu'il y en a eu. Mais ce ne sont pas ceux-là que nous avons

besoin de rappeler, je répète que ce n'est pas cela, ou que ce ne sont pas seulement ces choses-là qui ont maintenu notre regard intact. J'aime bien utiliser ce mot parce que je crois vraiment que quelque chose en nous demeure intact¹⁵.

(15) Edda Fabbri, *Oblivion*, op. cit., p. 4, 12.

(16) *Ibid.*, p. 42-43.

Cet extrait offre des clés pour comprendre le problème que postule l'écrivain par rapport au témoignage comme épopée (politique) ou mémoire subjectiviste. Il est curieux qu'un texte qui parle de la jeune militante emprisonnée se situe en dehors de la politique et des sentiments, deux *topoi* qui convoquent les formats les plus communs du témoignage des victimes. Par ailleurs, le souvenir et l'oubli apparaissent comme une construction à laquelle s'adosse le récit du passé – écoute du passé à partir du présent. De ce point de vue, la critique de la victimisation postule un autre rapport au passé, à savoir une attitude d'écoute, à la fois geste, acte et commentaire :

Il serait facile de dire que j'écris contre l'oubli, mais je n'y crois pas. Il y a aussi un droit à l'oubli. Un droit à se méfier des souvenirs. Je ne sais pas si on écrit pour oublier ou pour rappeler. Mais c'est contre quelque chose, contre ce que d'autres écrivent ou ce que d'autres passent sous silence. Peut-être aussi, contre son propre silence, contre les souvenirs trompeurs qui sont les nôtres. Je sais que je dois me méfier de mes souvenirs. J'ai écrit il y a peu de temps que « *Oblivion* ressemble au pardon¹⁶. »

C'est le fait d'aborder le souvenir par-delà les connotations morales qui détermine, dans *Oblivion* un rapport créatif au passé mettant en jeu un affect qui n'appartient pas à la catégorie du politique ni à celle du sentimental. Lorsque Fabbri signale que ce passé n'est pas du tout « héroïque » en dépit de certains actes d'héroïsme, elle nous invite à différencier entre l'acte et la capacité, l'acte et la puissance. L'acte de mémoire est un droit, mais *oblivion* (du latin : *obliviscor*, oublier) est une capacité, une potentialité ouvrant la perspective d'un dialogue différent entre le passé et le présent. Cela implique un changement d'attitude à l'égard du sujet qui manifeste cette capacité et une prise de distance vis-à-vis de l'image de la « victime » dont on met en avant le statut passif, la douleur et l'impuissance. Il ne s'agit pas de tomber dans une moralisation de la catégorie de victime, mais d'introduire des gestes qui aident à penser autrement différentes figures devenues des stigmates dans le souvenir de la dictature. Une écriture postulée comme processus qui, s'interrogeant sur elle-même et ses propres implications, devient une façon d'intervenir sur le souvenir en ouvrant une sorte de théâtre qui nous éloigne des automatismes de la perception concernant les victimes. Une telle écriture nous invite à penser la possibilité de nouvelles manières de concevoir le passé adressées aux personnes qui n'ont pas vécu l'emprisonnement, et l'émergence de nouveaux sens que la reconstruction de ce passé peut prendre en charge dans le présent. ■

ARGENTINE

Entre innocence et héroïsme

Politiques mémorielles et tensions liées
à la qualification des victimes

→ Par **Luciana Messina**,
Universidad de Buenos Aires

Quelles tensions suscite la notion de *victime* dans le cadre des « politiques de la mémoire¹ » liées à la constitution d'espaces dédiés aux crimes du terrorisme d'État en Argentine ? Il faut savoir en préalable que ces politiques ont été principalement encouragées par des organismes de défense de droits de l'homme, des associations de survivants² et des organisations sociales et politiques. Par ailleurs, l'écoute, accordée à leurs requêtes de mémoire, de vérité et de justice par des représentants gouvernementaux, a varié selon les conjonctures politiques des trente dernières années.

Depuis le début des années 2000, divers acteurs sociaux ont mené des initiatives pour intervenir sur des lieux qui portent des traces matérielles de la répression politique et de la violence d'État et/ou en deviennent des symboles. La politique mémorielle visant à aborder et interpréter ce passé a consisté, entre autres, en la construction de divers types de mémoriaux. Certains de ces sites font irruption sur la voie publique, d'autres doivent être visités, ce qui implique la décision de s'y rendre, de les connaître, de les parcourir. Certains sont le fait d'un travail militant alors que d'autres ont été incorporés aux agendas gouvernementaux dans le cadre de politiques publiques de grande envergure (en termes de ressources humaines, économiques, administratives). En ce qui concerne ces derniers, plusieurs programmes mémoriels sont liés à ce qu'on appelle le « processus de récupération » des anciens centres clandestins de détention.

D'où l'importance d'approfondir les questions suivantes : Comment sont construites, qualifiées et présentées les victimes dans les espaces et les lieux de mémoire de la ville de Buenos Aires ? Quelles sont les identités en jeu ? Comment sont-elles caractérisées lors des activités, débats, discussions qui y sont organisés ? Pour cet examen, nous prendrons l'exemple de discours et pratiques produits dans le cadre spécifique des manifestations qu'organise l'ancien centre clandestin de détention Olimpo³. Les acteurs sociaux qui y participent ont encouragé aussi bien les modifications matérielles de l'enceinte qu'une grande quantité d'activités proposées à la communauté⁴. Je vais particulièrement me focaliser sur l'analyse d'une manifestation qui a mis en évidence des sens divergents, voire opposés, rattachés à la catégorie de victime. Pour cela, on doit prendre en compte la distinction entre la

(1) Sur ce concept sur la sphère du cône sud, cf. Nora Rabotnikof, « Memoria y política a treinta años del golpe », in Clara E. Lida, Horacio Crespo, Pablo Yankelevich (dir.), *Argentina, 1976. Estudios en torno al golpe de Estado*, México DF, Centro de Estudios Históricos del Colegio de México, 2007, p. 261 ; Juan Besse, « Entre dos muertes. Escansiones y silencios en las primeras narraciones historiográficas acerca del 16 de junio de 1955 », *Revista Memória em Rede*, Pelotas, volume 2, n° 7, juillet / décembre 2012, p. 7. Disponible sur <http://www.ufpel.edu.br/lich/memoriaemrede/beta-02-01/index.php/memoriaemrede/article/view/121>. Consulté le 25 octobre 2013.

(2) Le terme est ici utilisé dans une acception générale, en référence aux personnes poursuivies par les diverses forces répressives qui ont agi pendant la dictature et qui ont survécu à cette expérience ; en particulier ceux qui ont connu l'expérience des centres clandestins de détention.



© Luciana Messina

— Entrée du « Pozo » (le Puit) dans l'ancien centre clandestin de détention Olimpo à Buenos Aires.

condition de *victime* et la position de *victimisation*. Tandis que la première indique qu'une personne a subi un crime, une agression, un abus, la seconde rend compte de la nature subjective des liens que cette personne entretient avec ce passé. Dans ce sens, le fait d'avoir été victime d'un crime n'est pas équivalent ni réductible à une position de victimisation quand l'événement n'a pas trouvé de réparation et que, pour cette raison, son ombre se prolonge dans le présent.

LES VICTIMES DANS LES MÉMOIRES CITOYENNE ET MILITANTE

Les politiques de la mémoire se nourrissent d'héritages, de trajectoires et de récits provenant du champ politique ; en particulier, des expériences, des histoires et des parcours militants. Certains de leurs aspects conflictuels, se cristallisant notamment autour de la catégorie de victime, découlent ainsi de l'existence de diverses « mémoires de la politique⁵ ». Ces mémoires, qui se sont progressivement modifiées en fonction du contexte politique au cours des trente dernières années, créent des perspectives à partir desquelles on peut interpréter les projets et les programmes de mémoire actuels.

Il est alors nécessaire d'isoler deux périodes. La première qui correspond à la transition démocratique (1983-1987) et se prolonge jusqu'au milieu des années 1990, dont les opérateurs ou donneurs de sens (Foucault) émergent dans le sillon du rapport *Nunca Más*⁶ et du procès des anciens commandants des juntes militaires. Et le second qui s'ouvre vers le milieu des années 1990 (1995-1996), lorsque commencent

(3) Le centre clandestin de détention Olimpo a fonctionné entre août 1978 et janvier 1979 dans une enceinte de la Police Fédérale à Buenos Aires. On estime que pendant ces cinq mois 500 personnes y ont été enfermées, 100 personnes environ ont survécu. Cf. Luciana Messina, « Les polémiques autour de l'ancien centre de détention clandestine "El Olimpo" (Buenos Aires) », in Béatrice Fleury, Jacques Walter (dir.), *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, n° 5, Série Actes, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2008, p. 291-301.

(4) Cf. Luciana Messina, « Le dispositif mémoriel de l'ex Olimpo : Réflexions autour des pratiques de marquage territorial et d'utilisation du lieu », in *Questions de Communication*, n° 13, Série Actes, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011, p. 135-152.

(5) Cf. Nora Rabotnikof, « Memoria y política a treinta años del golpe », p. 260.

(6) Le rapport *Nunca Más*, publié en 1984, a été le résultat d'une vaste enquête menée pendant dix mois par la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP) dans le but de reconstruire les méthodes répressives et les modalités de leur réalisation.

ARGENTINE
 Entre innocence
 et héroïsme
 (suite)

à circuler dans l'espace public des récits qui laissent une place à la réflexion sur les pratiques politiques incluant l'exercice de la violence au nom de la cause révolutionnaire. Il est particulièrement important pour l'analyse ici proposée de rendre compte de la manière dont les diverses qualifications des disparus et des survivants ont modifié l'appréhension de ceux qui pouvaient faire partie du collectif des victimes.

Pendant la transition démocratique (1983-1987), une version socialement acceptable du passé a été privilégiée. C'est-à-dire un récit susceptible d'attribuer des responsabilités sans creuser des divisions qui auraient pu mettre en danger une démocratie encore menacée par l'instabilité institutionnelle, récit en même temps capable de consolider le rôle primordial des institutions et, avec celles-ci, du citoyen comme principal sujet politique de la nouvelle société post dictatoriale. Compte tenu de ces éléments, certains auteurs ont abordé ce premier moment en termes de *régime d'une mémoire citoyenne*⁷.

Pendant les années 1980 et au début des années 1990, les mémoires de la politique se sont nourries des témoignages des survivants qui avaient vécu l'expérience de la répression de l'État dans leur propre chair et qui décrivaient dans le détail les violences subies dans les centres clandestins de détention. Les protagonistes de cette mémoire ont été les victimes abstraites, les citoyens dont les droits fondamentaux avaient été systématiquement violés par la dictature d'État. De même, la délimitation de l'étape précédant celle-ci en termes d'« époque de violence », de manière abstraite également, a renforcé l'interprétation qui postulait l'existence d'une rupture abrupte entre passé dictatorial et présent démocratique, passé qui, bien que proche chronologiquement, était alors pensé en termes de discontinuité historique.

Le rapport *Nunca Más* a constitué un instrument fondamental de légitimation et de mise en circulation de ce récit en privilégiant la description factuelle des crimes sur leur interprétation politique et en présentant les disparus selon une terminologie propre aux droits de l'homme, c'est-à-dire en tant qu'hommes et femmes porteurs de droits dont le caractère humain avait été agressé. L'omission dans le rapport de l'historicité des conflits politiques, sociaux et économiques préalables au coup d'État et l'adoption d'un récit axé sur la personne humaine ont favorisé la consolidation d'antinomies simplificatrices telles que démocratie/dictature ou victimes innocentes/victimes coupables. Cette catégorisation anhistorique du passé a permis de présenter les disparus comme un groupe hétérogène pour ce qui est de l'âge, de la profession et de la classe sociale, mais homogène dans son absence de liens avec la lutte armée. C'est ainsi que disparu est devenu synonyme de victime sans défense et innocente de toute action violente en faveur des idéaux de la transformation sociale.

C'est vers le milieu des années 1990 qu'émergent des discours qui rendent visibles et publics des regards militants sur le passé. Certains auteurs évoquent ce deuxième moment en termes de *régime d'une mémoire militante*. Selon Rabotnikof, ce type de discours rend manifeste une série de changements sur ce qui constituait le noyau dur des récits de la transition⁸. Ainsi, les disparus ont commencé à être appréhendés et valorisés comme des « militants populaires »⁹ par un vaste secteur d'acteurs sociaux liés à la gauche, en particulier au sein des organismes de défense des droits

(7) Emilio Crenzel, *La historia política del Nunca Más. La memoria de las desapariciones en la Argentina*, op. cit., p. 24-25.

(8) Nora Rabotnikof, « Memoria y política a treinta años del golpe », op. cit.

(9) Ce terme désigne en Argentine l'ensemble de partis, mouvements et autres structures politiques engagés du côté des idéaux révolutionnaires de transformation sociale, au-delà des différences partisans et des traditions idéologiques particulières aux diverses organisations. C'est dans ce sens que l'adjectif est utilisé à plusieurs reprises dans ce texte.

de l'homme. Dans la mesure où les causes populaires étaient toujours d'actualité, l'objet du souvenir a moins été l'horreur de la répression que le combat mené en vue de la transformation sociale. Cette réappropriation s'est faite notamment par le recours à des mots d'ordre qui avaient guidé la lutte pendant ces années et qui restaient d'actualité, ce qui a remis en question la prétendue discontinuité entre dictature et démocratie construite pendant la transition.

Néanmoins, la portée sociale de cette mémoire militante est discutable. Sa présence dans l'espace public ne constitue pas nécessairement un indicateur de son influence dans la mémoire sociale. On peut dire que, plutôt que de déplacer la mémoire citoyenne, elle semble la compléter et l'interroger sur certains points. Un des aspects principaux du questionnement réside dans la représentation des disparus en tant que figure de « l'innocence » comprise comme un « au-delà du politique¹⁰ ». La production d'œuvres testimoniales montrant comment les trajectoires de vie des survivants et des disparus étaient liées à l'activisme politique au sein des organisations de l'époque et peut être lue comme une sorte de contrepoids à cette conception historiquement erronée¹¹. Néanmoins, pour certains auteurs, ces mémoires n'ont pas le produit de réflexions radicales sur les sens et les effets des pratiques militantes ; elles ont plutôt renforcé un regard autocomplaisant fondé sur une récupération personnelle, souvent idéalisée, d'aventures et d'illusions de jeunesse¹².

Comment s'actualise et comment est mise en jeu la figure de la victime dans les politiques de la mémoire qui impliquant la construction de monuments, de mémoriaux et / ou de musées ayant pour objet la terreur d'État ? Autrement dit, comment s'expriment ces manières de caractériser les disparus et les survivants dans ces dispositifs mémoriels ? Quel est l'objet de l'hommage ? Leur qualité de militants populaires ou leur condition de victime ? Postule-t-on une coupure abrupte entre dictature et démocratie ou privilégie-t-on une continuité historique soutenue par l'actualité des mots d'ordre et des revendications de la cause révolutionnaire ? En somme, quels types de tensions ces régimes mémoriels font-ils apparaître par rapport à la catégorie de victime ?

INNOCENTS OU HÉROS ? L'ÉCHEC D'UN DÉBAT

Les politiques publiques de la mémoire concernant les anciens centres clandestins de détention de la ville de Buenos Aires impliquent, d'un côté, diverses formes de collaboration entre les institutions publiques et les organisations de la société civile à l'origine de ces initiatives et, de l'autre, la société dans son ensemble en tant que destinataire. C'est pourquoi certaines situations engendrées par ces politiques peuvent être qualifiées d'« analyseurs¹³ » qui rendent visibles les conflits entre divers types de récits sur le passé récent.

Nous allons maintenant porter notre attention sur le film, *Trelew. La fuga que fue masacre*, qui a révélé les controverses, les ambiguïtés et les hésitations sur la manière qu'ont divers acteurs sociaux de qualifier les disparus et les survivants de la terreur d'État. À l'occasion de l'inauguration d'un cycle de projections-débats orga-

(10) Cf. la présentation du « mythe de l'innocence » dans l'article de Sandra Raggio dans ce dossier.

(11) Cf. Pilar Calveiro, *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, Paris, La fabrique, 2006.

(12) Hugo Vezzetti, *Sobre la violencia revolucionaria. Memorias y olvidos*, op. cit., p. 105.

(13) Cora Escobar, *Topografías de la investigación. Métodos, espacios y prácticas profesionales*, Buenos Aires, Eudeba, 2000, p. 35-36.

ARGENTINE
Entre innocence
et héroïsme
(suite)

nisé dans le cadre du programme mémoriel de l'ancien Olimpo, le choix s'est porté sur ce film¹⁴ et sa projection a été suivie d'une discussion en présence de la réalisatrice et d'un ancien prisonnier politique¹⁵ interviewé dans le film. C'est précisément sur ce débat que je voudrais concentrer mon analyse comme un « micro-exemple de conflits d'envergure¹⁶ ». Nous sommes le samedi 9 septembre 2006, dans l'enceinte de l'ex-Olimpo, il est 19 heures.

À la fin du film, nous sommes environ trente personnes dans la salle. Un membre de l'équipe propose le micro au public. Une femme en fauteuil roulant demande la parole, elle dit qu'on ne comprend pas à partir du film comment il a été possible que la personne chargée d'interpréter le signal de réussite ou d'échec du plan d'évasion se soit trompée (ceci en référence à un moment du documentaire où l'on explique que les prisonniers devaient envoyer un signal à leurs camarades venus en renfort de l'extérieur pour indiquer la réussite ou l'échec de l'opération). Son ton oscille entre soupçon et ironie. Le débat se poursuit. Au bout d'un moment, elle redemande la parole. S'adressant à l'ancien prisonnier politique (désigné comme « survivant » aux exécutions du 22 août 1972), elle dit : « ceux qui se sont évadés étaient les leaders », et elle lui demande si lui-même ou d'autres ne se sentent pas « trahis par ces meneurs ». Il y a un silence. Elle renchérit en disant que « les meneurs sont vivants » et que les « militants de moindre importance » (*perejiles*), « les innocents » sont morts. Lors de cette deuxième intervention, elle est à peine écoutée. De nombreuses personnes haussent la voix pour lui répondre. L'ancien prisonnier prend la parole et lui rétorque que « beaucoup de meneurs sont morts, mais, heureusement, certains sont encore en vie. » D'autres gens répondent de manière bruyante, impulsive et désordonnée. La femme insiste, elle veut aller jusqu'au bout de son propos, mais les répliques l'en empêchent. Personne n'écoute plus personne. À un moment donné, un homme d'environ 30 ans intervient en disant qu'il revendique le militantisme des années 1970, que pour lui, ces militants sont des « héros », des « exemples de vie », que sa génération à lui ignore les valeurs qui étaient les leurs et à tout à apprendre de leur engagement. Il parle sur un ton à la fois solennel et ému. Tout le monde l'écoute. Avant de finir, il demande à serrer la main dudit « survivant », en signe de révérence, d'hommage à cette génération. Le survivant lui donne la main. Les deux hommes s'étreignent dans une longue accolade. C'est ainsi que la manifestation prend fin.

On peut considérer que le débat a échoué ou, plutôt qu'il n'a pas eu lieu. Qu'est-ce qui aurait pu permettre qu'il se fasse ? Qu'est-ce qui l'a empêché ? En premier lieu, un phénomène inattendu a provoqué la stupeur de tous : cette voix dissonante qui, déclenchant de la gêne, a introduit une fissure aussi bien dans le récit construit par le film que dans les sens partagés par la plupart des personnes présentes. C'est bien l'évocation des disparus et des personnes assassinées en termes de « *perejiles* » (militants de second ordre) ou « victimes innocentes » qui semble avoir causé cet effet disruptif. Une telle qualification, dans ce milieu, s'est révélée intolérable. Le malaise a été si grand que la projection suivante n'a pas été suivie de débat. C'est ainsi qu'on est arrivé à une situation absurde : un cycle de projections – débats sans débat. Ce que l'intervention de cette femme a mis en évidence est précisément la

(14) Il s'agit d'un documentaire réalisé par Mariana Arruti qui raconte la tentative d'évasion de prisonniers politiques de la prison de haute sécurité de Rawson (en Patagonie argentine) et des faits qui ont suivi. Ces événements se sont produits en août 1972 pendant la dictature militaire (1966-1973), ils sont passés à l'histoire comme le massacre de Trelew.

(15) Les organisateurs de l'activité l'ont présenté comme un « survivant du massacre ». Néanmoins, pour éviter toute confusion sur l'usage de l'expression, je vais me référer à lui comme à un ancien prisonnier politique, car bien qu'il ait participé à la tentative d'évasion, comme beaucoup d'autres, il n'a pas réussi à sortir de la prison.

(16) Clifford Geertz, *La interpretación de las culturas* [1973], Barcelona, Gedisa, 2005, p. 134.



© Luciana Messina

– Intérieur du « Pozo » (le Puit) dans l'ancien centre clandestin de détention Olimpo à Buenos Aires.

vigueur des récits qui se sont imposés pendant la transition démocratique. Cette mémoire dite citoyenne constitue encore aujourd'hui une interprétation valant pour de vastes couches de la société.

Par ailleurs, un autre élément a également contribué à ce que le débat échoue : l'intervention du jeune homme qui a évoqué l'héroïsme des disparus et des survivants militants par opposition à l'innocence des victimes affirmée par la femme. Sur ce point, nous reprenons ici ce qui a été suggéré plus haut, selon Rabotnikof, à propos de la position de victimisation en relation avec la « nostalgie de la plénitude » pour penser le rapport entre politique et mémoire. Ici, le passé régit le présent d'une manière spécifique : la fixation sur le passé se donne en termes d'idéalisation¹⁷. Le sentiment nostalgique de plénitude demeure attaché au paradis perdu d'un passé mythique qui, ne pouvant pas s'élaborer comme passé, se projette en dehors du temps. L'intervention du jeune homme et ce qu'elle a généré dans le public correspondent à cette construction. L'adhésion aux valeurs perdues et le regret d'un monde d'engagement marqué par l'histoire n'ont fait que soutenir la perspective d'un passé mythifié par l'héroïsation de ses protagonistes. Sa prise de parole a eu pour effet de faire taire la voix gênante, car dissonante, de la femme qui a été couverte, et non « débattue ». Parallèlement, elle a permis de redonner une unité (en termes de significations partagées) à l'espace. Les disparus et les survivants ont été requalifiés comme militants populaires et leur condition de héros a été restaurée, après avoir été brièvement remise en question quelques instants auparavant. On est ainsi passé à côté d'une importante chance de désarticuler une conception encore en vigueur

(17) Rabotnikof propose aussi d'autres figures : « mélancolie du converti » pour aborder la place du passé dans le présent subjectif. Dans ce cas, la fixation sur le passé se donne comme critique et rejet catégorique. Cf. Nora Rabotnikof, « Política, memoria y melancolía », in *Revista Fractal*, année VII, volume VII, n° 29, avril-juin 2003. Disponible en ligne sur : <http://www.mxfractal.org/sumario29.html>. Consulté le 25 octobre 2013.

ARGENTINE
Entre innocence
et héroïsme
(suite)

qui, faisant le tri entre victimes coupables (les meneurs) et victimes innocentes (les militants de second ordre), a pour effet de moraliser l'histoire au lieu de la passer au crible du politique.

Nous allons terminer par une question que pose Rabotnikof et qui, parce qu'elle implique une proposition, incite à la pensée : est-il possible d'imaginer un rapport au passé qui ne s'instaure pas dans l'autocomplaisance, qui accepte, avec toute la douleur que cela suppose, des irruptions du passé pouvant altérer notre image solidement construite, et enfin qui permette d'éviter, sans toutefois la vaincre totalement, la fonction défensive de la nostalgie¹⁸ ?

*
* *

Cette scène que nous venons de décrire dévoile la coexistence antagonique de deux conceptions des victimes de la dictature pouvant être respectivement rattachées au régime de la mémoire citoyenne et à celui de la mémoire militante. Ces récits continuent à opérer en tant que cadres interprétatifs de l'activité politique de ces années et de ce qui s'est produit par la suite. Au cours de cette tentative de débat sur *Trelew*, les deux perspectives mémorielles basées sur l'innocence de la victime et l'héroïsme du militant se sont télescopées, sans pour autant s'affronter excluant par là même la complexité respective de ces deux expériences : celle de l'action militante révolutionnaire et celle d'avoir été victime de la répression. On peut ainsi suggérer que l'héroïsation tout comme la volonté d'innocenter constituent les deux faces d'une position subjective de la victimisation contribuant davantage à l'idéalisation du passé qu'à une réflexion sur le réel de victime et du militant qui permettrait de se confronter aux opacités, contradictions, ambiguïtés et zones grises des pratiques auxquelles elles réfèrent. ■

(18) *Ibid.*

ARGENTINE, CHILI, URUGUAY

La place de la victime : deuil et paysage

→ Par **Jens Andermann**,
Université de Zurich

Le scandale des dictatures latino-américaines ne se limite pas au caractère systématique des actions perpétrées par les militaires. La « disparition » des corps des victimes n'a pas été un détail supplémentaire dans une longue série de violences, mais représente l'objectif qui soutient l'ensemble du système concentrationnaire : provoquer la fracture du temps collectif¹. La disparition des corps suspend le deuil qui doit faciliter le passage de la mémoire communicative à la mémoire culturelle et le transfert des affects individuels et quotidiens vers des récits collectifs². En recueillant les morts, la terre offre un lieu à notre devenir et garantit la continuité d'un legs que les vivants transmettront à ceux qui doivent naître : nous nous engageons à prendre soin de ce lieu commun en échange du refuge qu'il apporte pour notre deuil.

Dans ce sens, la disparition des corps équivaut à une rupture délibérée de ce pacte sépulcral³ fondé sur le lien aussi bien matériel que signifiant entre la terre et les restes mortels. La crise de représentation, souvent invoquée en relation aux crimes des dictatures militaires en Amérique latine, renvoie peut-être moins à l'ineffable ou à l'incommensurable de la violence infligée de manière systématique aux corps⁴ qu'à l'absence systématique d'un lieu de deuil. Ceci équivaut à un exil infini non seulement de la victime mais aussi, et surtout, de ses parents du sol commun de la patrie. Et c'est devant cette difficulté à réinscrire dans la continuité espace-temps de la « patrie » la singularité du deuil pour un corps absent qu'a surgi, dans l'art et dans les formes publiques de la commémoration post-dictatoriale, un intérêt marqué pour le paysage en tant qu'expression et solution à cette crise de la représentation.

Le paysage est, dans la tradition picturale et littéraire occidentale, l'expression de la crise du lieu propre à la modernité : c'est en même temps un symptôme et un remède au déracinement en tant que conséquence de la transformation de la terre en bien immeuble. Au lieu du pays qui abritait le paysan, Jean-Luc Nancy suggère que la forme de paysage qui surgit avec le Quattrocento s'ouvre à l'inconnu, ce qui correspond à l'ouverture d'un espace où cette absence prend place : « C'est le pays des dépaysés, qui ne sont pas un peuple, qui sont à la fois les égarés et les contemplateurs de l'infini⁵. » Mais c'est précisément ainsi que – dans diverses entreprises mémorielles – le paysage viendra combler le vide signifiant que produit la disparition : plutôt qu'une représentation des victimes, il s'agit d'une manière spatiale de signifier la place vide dans la communauté espace-temps de la « patrie ». Et c'est

(1) Cf. Pilar Calveiro, *Pouvoir et disparition. Les Camps de concentration en Argentine*, traduit par Isabelle Taudière, Paris, La fabrique, 2006 ; Claudio Martyniuk, *ESMA: Fenomenología de la desaparición*, Buenos Aires, Prometeo, 2004.

(2) Jan Assmann, *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen* [1992], Munich, C. H. Beck, 2007, p. 60-63.

(3) Robert Pogue Harrison, *The Dominion of the Dead*, Chicago, University of Chicago Press, 2003, p. 20-21.

(4) Cf. Alejandro Kaufman, « Los desaparecidos, lo indecible y la crisis », in *La pregunta por lo acontecido: Ensayos de anamnesis en el presente argentino*, Lanús, Ediciones La Cebra, 2012.

(5) Jean-Luc Nancy, *Au fond des images*, Paris, Galilée, 2003, p. 117.

ARGENTINE, CHILI,
URUGUAY

La place de la victime :
deuil et paysage
(suite)

aussi comme cela qu'il apporte un non-lieu de refuge à la communauté des parents en deuil. C'est ce caractère dense et paradoxal du paysage comme *place de la victime* que je voudrais étudier dans les pages suivantes, en faisant référence à deux registres de la mémoire post-dictatoriale en Argentine, en Uruguay et au Chili : les parcs de la mémoire surgis dans les années 1990 et le cinéma de la génération des fils et filles des disparus s'étant manifesté à partir des années 2000.

DES JARDINS FISSURÉS

La création de parcs de la mémoire dans le Cône Sud se propose de se réapproprier une longue tradition qui consiste à confier le souvenir des vaincus (indiens, paysans, ouvriers) au pouvoir mnémonique du paysage. Parallèlement, cela suppose de placer – et de contenir – la faille indélébile infligée à la texture commune par la violence dictatoriale. Ces projets en appellent au pouvoir thérapeutique des formes organiques propres à la poésie paysagiste – la végétation et ses cycles, les superficies molles et rocheuses, les miroirs d'eau – pour imaginer un au-delà qui ne peut pas être atteint par la terreur et l'amnésie traumatique, une sorte de clairière dans la trame urbaine et nationale. Mais, en même temps, cette nature extérieure et indifférente à la douleur renferme le danger d'un oubli non moins radical, qui demande une intervention de caractère monumental afin d'interrompre les rythmes organiques et de réinscrire la catastrophe de l'histoire. Comme le soutient James Young, en analysant l'Holocauste, le monument inscrit une tension en direction du lieu où il prend place : il doit « provoquer le paysage » et ainsi obstruer le processus d'érosion d'une mémoire « qui recule vers le paysage et l'oubli⁶. »

Le jardin de la mémoire met en scène un drame, réactualisé à chaque visite, où la promesse d'un apaisement et d'une suture de la violence historique exprimée par les formes naturelles se heurte à l'interruption monumentale et à l'insistance d'un devoir du souvenir. Dans les parcs contemporains de la mémoire, cette temporalité téléologique se complexifie lorsqu'intervient, entre nature et culture, la violence historique. C'est ce qui se passe dans le Parc pour la Paix Villa Grimaldi, inauguré en 1997 dans les terrains abandonnés d'un des principaux centres clandestins de détention et de torture dans la périphérie de Santiago du Chili, bien que, « en général [on y] pratique une esthétique qui consiste à *lisser* les superficies dures et scabreuses du passé, en même temps nous sommes en présence de preuves subtiles des contradictions implicites à l'acte qui consiste à embellir des lieux de l'horreur⁷. » Le parc est structuré à partir d'un croisement de sentiers en forme de X, une conception sémantiquement ouverte où l'on pourrait lire aussi bien le symbole religieux de la croix et sa fonction consistant à signaler une tombe que celui du « No+ » utilisé par la résistance chilienne pour exiger la fin du régime de Pinochet et marquer son caractère criminel. Le lieu de confluence des deux axes est occupé par le « Patio Deseado », un espace circulaire qui contient une fontaine dont le fond a été réalisé avec des morceaux de mosaïques sauvés des ruines du camp clandestin après sa démolition par les militaires. Mise en valeur par une végétation aux couleurs intenses

(6) James E. Young, *The Texture of Memory: Holocaust Memorials and Meaning*, New Haven, Yale University Press, 1993, p. 7.

(7) Michael J. Lazzara, « Tres recorridos de Villa Grimaldi », in Elizabeth Jelin and Victoria Langland (dir.), *Monumentos, memoriales y marcas territoriales*, Madrid / Buenos Aires, Siglo Veintiuno, 2003, p. 133.



et par la variété des cycles floraux, la fontaine condense l'allégorie du parc en tant que renaissance purifiée et baptême du collectif social qui doit affronter l'aspect le plus obscur de son histoire.

Néanmoins, ce symbolisme de la rédemption est interrompu dans sa géométrie harmonieuse par les vestiges de la Villa Grimaldi qui contiennent des éléments du centre clandestin demeurés intacts : des murs en ciment avec des fils barbelés et l'ancienne piscine de la maison seigneuriale, utilisée par la police secrète pour torturer et assassiner des détenus. Ces vestiges de l'horreur introduisent un décalage temporel dans le *locus amoenus* du jardin : ainsi, l'eau sale et opaque qui stagne dans la piscine abandonnée offre un contraste important avec la transparence et la pureté de la fontaine centrale. Autre élément « récupéré » : les morceaux de mosaïques utilisés pour faire des pancartes qui indiquent les différentes étapes du calvaire auquel étaient soumis les prisonniers. Utilisant des restes de la démolition, ces pancartes indiquent des installations qui dans la plupart des cas ont disparu. Des observateurs critiques du parc ont dénoncé « l'écriture composée et soignée de ces noms qui se mêlent harmonieusement aux morceaux de mosaïques, [mais] ne nous disent rien de la *décomposition* de tout l'univers référentiel et sémantique des victimes, réduites de manière sinistre à la désarticulation, au balbutiement et au tremblement⁸. » Il convient néanmoins de se demander si ce n'est pas précisément le fait de s'éloigner profondément de n'importe quelle possibilité documentaire ou reconstructive qui est capté par la « beauté » des formes et des couleurs. Les morceaux de mosaïques ont

– Monument aux Victimes du terrorisme d'État dans le Parc de la Mémoire de Buenos Aires (Argentine) au bord du Rio de la Plata.

(8) Nelly Richard, « Sitios de la memoria, vaciamiento del recuerdo », *Revista de crítica cultural*, n° 23, novembre 2001, p. 13.

ARGENTINE, CHILI,
URUGUAY

La place de la victime :
deuil et paysage
(suite)

(9) Je dois cette expression à Matías Almeida avec qui j'ai visité la Villa Grimaldi en 2011.

(10) Macarena Gómez-Barris, *Where Memory Dwells: Culture and State Violence in Chile*, Berkeley, University of California Press, 2009, p. 70.

(11) Un ancien survivant de la Villa Grimaldi, Pedro Alejandro Matta, est aussi l'auteur d'un guide pour visiteurs étrangers qu'il a lui-même édité. Cf. Pedro Alejandro Matta, *Villa Grimaldi, Santiago de Chile: A Visitor's Guide*, Santiago de Chile, édition à compte d'auteur, 2000, et aussi Mickael J. Lazzara, « Tres recorridos de Villa Grimaldi », *op. cit.*

– Memorial de los
Detenidos Desaparecidos
en el Parque Vaz Ferreira à
Montevideo (Uruguay).

été choisis pour signaler la topographie reconstruite à partir des témoignages de survivants en raison de l'importance qu'elles avaient pour eux : les prisonniers avaient les yeux bandés et ces éléments de couleur restaient visibles lorsqu'ils regardaient vers le sol, c'est pourquoi ils servaient de point d'orientation, d'ancrage et même d'expérience esthétique au milieu de l'horreur, voire de petites victoires contre la folie. Le parc entend récupérer ainsi, matériellement et symboliquement, ces expériences, mais sans se proposer de les reconstruire ni même de les décrire, sauf de manière sommaire et exiguë. Il les introduit dans le vocabulaire proprement paysagiste. À la différence d'autres lieux de mémoire, le Parc Villa Grimaldi n'a pas, loin de là, une esthétique unifiée et homogène : des ajouts ultérieurs à la proposition paysagiste initiale font de la Villa Grimaldi un lieu de conflit entre des poétiques de deuil très hétérogènes, enjeu d'une sorte de « saisie de la mémoire » (*toma de la memoria*⁹). « Au lieu d'analyser le parc exclusivement comme site architectonique », Macarena Gómez-Barris propose de considérer aussi les multiples « voix et récits qui approfondissent le sens social du Parc pour la Paix¹⁰ », en incluant ceux des survivants et des familles qui souvent s'offrent comme guides ou accompagnateurs pour des amis ou des visiteurs étrangers¹¹, ceux des militants politiques et activistes culturels qui assistent dans ce lieu à des réunions, des cérémonies et des performances, mais aussi des voisins du quartier, qui peuvent profiter du parc, l'un des rares espaces verts de cette partie de Santiago.

Au lieu de la *littéralité du vestige* dont la force indicielle interrompt et suspend la suture paysagiste, le Mémorial des détenus-disparus dans le Parc Vaz Ferreira de Montevideo (Uruguay), inauguré en 2002, et le Monument aux victimes de la terreur d'État, finalisé en 2007, dans le Parc de la mémoire de Buenos Aires (Argentine) réalisent la rupture espace-temps à travers un double geste d'inscription. Dans les deux



© Carlos Contreras / Centro de Fotografía de Montevideo

cas, il ne s'agit pas de « récupérer » sous la forme du jardin un lieu, mais de faire une allégorie du souvenir en tant qu'expérience commune en le situant « en bordure », sur une rive du fleuve hautement significative pour la « carte cognitive » de la ville. Comme à la Villa Grimaldi, il y a deux types d'écriture qui interrompent l'unité de lieu en inscrivant dans cet espace une dimension d'absence. Les deux monuments procèdent par inscription de noms sur des surfaces lisses : les noms des victimes de la terreur connues à ce jour, avec des blancs irréguliers laissés pour de futures inscriptions. Mais, tandis que dans le projet de Montevideo de Martha Kohen et de Rubén Otero, il s'agit de deux murs en verre placés parallèlement et insérés dans la roche mère de la colline, le mémorial de Buenos Aires d'Alberto Varas présente une séquence en zigzag de murs de porphyre semi-enterrés sous un monticule qui divise et sépare l'entrée du Parc, occupée par la galerie des sculptures¹² sur les rives du fleuve.

Nous sommes donc devant deux gestes différents qui consistent tous deux à marquer l'emplacement et à le défier en même temps dans sa condition de lieu. Dans le projet de Kohen et Otero, le monument est situé dans la « clairière d'un bois », préservé du reste du parc par son « caractère agreste ». Il présente ainsi la quête comme performance notamment avec son accès sinueux et par la difficulté qu'il peut y avoir à atteindre une « vérité décharnée », révélée dans cette clairière où la roche nue renvoie littéralement notre regard vers le paysage boisé au loin, où sont désormais inscrits les noms des absents. Le jeu de lumière et d'ombre entre le bois et la clairière participe également à cette projection-surimpression, alors même que « la nuit, le verre éclairé demeure comme un phare en hauteur avec la lumière recueillie par les noms mis en relief¹³. » En revanche, le monument de Varas, qui traverse à niveau terrestre les formes courbes du parc comme une blessure ou un éclair, transforme en performance cette même expérience de découpe ou de désordre en obstruant la visibilité et le mouvement vers le fleuve des visiteurs, en les forçant à des déviations latérales en pente légèrement basse qui induisent aussi un acte de lecture : un intermède où, entre la ville où ils ont vécu et lutté et le fleuve ou, vraisemblablement, ils ont trouvé la mort, resurgissent les noms des absents.

Au lieu de « prendre place dans le paysage » ces monuments cherchent à le provoquer et à interrompre ainsi sa continuité spatiale comme une manière de marquer l'impossible réconciliation entre la temporalité fracturée par la terreur d'État et la téléologie historique des récits transitionnels¹⁴.

PAYSAGES ERRANTS

Au cours des quinze dernières années, parmi les films connus comme « Nouveau Cinéma Argentin », un nombre considérable a réinterrogé le passé de la dictature militaire et de la lutte révolutionnaire des années 1970. Dans les réalisations tels que *Papá Iván* (2000) de María Inés Roqué ou *(h)istorias cotidianas* d'Andrés Habegger (2000), la capacité du témoignage à résister à la terreur et renouer des liens de communauté est questionnée par l'expérience du manque affectif et historique,

(12) Le choix des sculptures a été fait par un jury international après la sélection du projet de Varas pour le monument, et sans que celui-ci ou les paysagistes choisis pour la conception du parc aient participé aux décisions. Cf. Graciela Silvestri, « El arte en los límites de la representación », *Punto de Vista*, n° 68, 2000, p. 21.

(13) « Memorial de los Detenidos Desaparecidos Uruguay », *Trama-arquitectura y diseño desde Ecuador*, n° 82, mars-avril 2003, version numérique consultée en mars 2011 : <http://www.trama.com.ec/espanol/revistas/articuloCompleto.php?idRevista=6&numeroRevista=82&articuloId=64>

(14) James E. Young, *The Texture of Memory: Holocaust Memorials and Meaning*, op. cit. p. 14.

ARGENTINE, CHILI,
URUGUAY

La place de la victime :
deuil et paysage
(suite)

telle qu'elle a été vécue par la génération suivante en l'absence d'un ou des deux parents. Ici, l'acte réparateur du témoignage se heurte en permanence à sa propre impossibilité à canaliser une temporalité marquée par une absence d'origine et à la combler à travers un *savoir* historique impossible à restituer à partir de vagues souvenirs d'enfance ou parce que, dans certains cas, les auteurs n'ont pas connu leurs parents biologiques. Le spectateur est alors confronté à un acte de mémoire errant qui doit forger sa position générationnelle dans « l'opération formelle d'anachronisme¹⁵ » face à un autre absent qui, malgré tout, continue à interpeller le sujet du deuil. Comme le dit Roqué dans *Papá Iván* : « je sens que ce qui me manque le plus c'est son regard. Le regard de tes parents c'est quelque chose qui te confirme, qui te fait, qui te construit. Et ça, c'est... c'est comme de grandir à l'aveuglette. »

La phrase, effectivement, apparaît superposée à une série de mouvements panoramiques en noir et blanc qui montrent les cimes des arbres et des pâturages à peine entrevus depuis la fenêtre de trains et d'automobiles qui vont à toute vitesse comme si la fuite spatiale répondait d'une certaine manière à la frustration du souvenir. Le voyage figuré sur le plan visuel par la prise mobile, sorte d'allégorie aussi bien de la recherche du passé que de son imparable distance, fait partie de la grammaire visuelle des documents de la génération des fils et filles. Néanmoins, la fonction du paysage ne s'épuise pas dans cette dimension rhétorique : le mouvement spatial est aussi la manière concrète que prend le *travail de deuil* lorsqu'on cherche des témoins et des scènes du passé, et à enregistrer leurs traces et leur impact sur le présent. Avec un authentique intérêt pour le présent de l'énonciation, ces films s'inscrivent dans ce que Gonzalo Aguilar appelle la « tendance nomade » du nouveau cinéma argentin¹⁶. Mais ce présent est perforé au cœur même de sa « présence » : dans une séquence du film (*h*)*istorias cotidianas*, une jeune journaliste tente de retrouver aujourd'hui, dans une ville, des lieux de son enfance photographiés avant la disparition de ses parents. La photographie de famille et le corps de la fille adulte composent un « acte mélancolique¹⁷ », un geste dont le caractère à la fois intime et politique est aussi souligné par la parenté (similitude et différence) entre ses deux supports médiatiques : photographie et cinéma.

Le contraste entre la mobilité de la caméra et l'instant photographique de l'archive familiale est ici une manière de souligner la spécificité générationnelle de l'acte mémoriel auquel nous assistons. À son tour, la temporalité *suspendue* de l'image photographique maintient avec la prise mobile du cinéma un contraste qui n'est pas temporel, mais spatial : c'est la différence qui s'étend entre le *lieu monumental* et l'*espace mobile* d'un deuil errant¹⁸.

Dans *Los rubios* d'Albertina Carri, les images prises dans le « *campito* » – c'est-à-dire à la campagne, dans la province de Buenos Aires, dans un endroit où elle-même et ses sœurs ont été conduites après l'enlèvement de leurs parents – renvoient à un lieu chargé de valeur affective. Comme l'a observé Joanna Page, l'élément rural représente dans *Los rubios* un espace d'expérimentation cinématographique et de camaraderie pour les membres de l'équipe de tournage, en contraste avec le travail d'enquête¹⁹ émotionnellement dévastateur dans le faubourg où ont été enlevés Roberto Carri et

(15) Ana Amado, *La imagen justa: cine argentino y política (1980-2007)*, Buenos Aires, Colihue, 2009, p. 165.

(16) Gonzalo Aguilar, *Otros mundos: Un ensayo sobre el nuevo cine argentino*, Buenos Aires, Santiago Arcos, 2006, p. 41.

(17) Christian Gundermann, *Actos melancólicos: Formas de resistencia en la posdictadura argentina*, Rosario, Beatriz Viterbo, 2007, p. 25.

(18) Roland Barthes, *La Chambre claire : Note sur la photographie*, Paris, Gallimard/Seuil, 1980, p. 23 ; Laura Mulvey, *Death 24x Second. Stillness and the Moving Image*, London, Reaktion, 2006.

(19) Le film *Los rubios* (Argentine, 2003) est une mise en scène d'Albertina Carri. Dans ce film, elle évoque la disparition de ses deux parents Roberto Carri et Ana Caruso. Elle revient aussi sur la période de vie dans la clandestinité vécue par la famille avant la disparition de ses parents. Mélangeant documentaire et fiction, réalité et souvenir, elle met en lien le passé, le présent et le futur (ndlé).

Ana María Caruso, les parents d'Albertina²⁰. En même temps, le film souligne la dimension sinistre de ce qui était perçu comme un refuge. Les noms qui le désignent renvoient à cette duplicité. En espagnol nous avons le mot « *campo* » qui a le sens de champ, de campagne et de camp, des mots qui remettent en scène ce même « lieu autre » que le refuge plaçait à distance. Tout l'effort de Carri vise à se réapproprier à travers le cinéma ce lieu de liberté de l'enfance, en dépit de sa dimension tragique, comme un espace d'improvisation et d'(auto)-construction qui peut et doit être partagé de manière à imaginer de nouveaux liens affectifs et politiques.

Le « *campito* » est une figure spatiale de l'opération radicale que mène tout le film : il désigne une scène destinée à la *mise en jeu* d'affects intenses et contradictoires déchaînés par l'absence des parents qui apparaît dans les recoins et les détails les plus humbles de cette « nature rurale ». Mais cela représente aussi un *champ ouvert* à la construction performative de subjectivités et de collectifs fluides et en constant *déplacement*. Une demi-heure après le début du film, on voit l'équipe de tournage qui travaille à la préparation d'une séquence (comme tant de fois dans *Los rubios*, en filmant et en dédoublant de manière réflexive le processus de construction cinématographique de sens). Les cameramen et les ingénieurs de son tentent alors des angles et des positions, tandis qu'Albertina Carri donne des indications à l'actrice Analía Couceyro qui va jouer son rôle dans les séquences suivantes. Mais la distribution des rôles – réalisatrice, actrice, cameraman – se révèle ici plus complexe jusqu'à ce qu'ils deviennent interchangeable, et cette fluidité du travail cinématographique se transmet aussi à l'espace-temps de la prise et de la scène en question. Entrecoupée par de brefs plans *close-up* de la scène naturelle – une colonne de fourmis, les mauvaises herbes et les feuilles – le segment se termine sur deux plans-séquences : le premier, un lent panoramique latéral de gauche à droite sur la ligne des arbres à l'horizon, superposé à la voix-off de Carri qui explique une prise à son équipe ; le deuxième est un panoramique circulaire avec une caméra à l'épaule autour d'Albertina et d'Analía tandis qu'elles discutent à propos du ton que l'actrice doit adopter pour lire quelques lignes pendant la séquence sur le point d'être filmée.

L'actrice Analía figure dans les deux prises (ce qui brouille encore plus la distinction entre « réalité documentaire » et « fiction intérieure ») et parle « d'Albertina. Parle à la première personne. » La conversation entre les deux femmes a un caractère technique et porte sur les moyens d'éviter l'usage de la première personne à travers une construction syntaxique passive (« ils furent assassinés cette même année. ») Nous pourrions dire alors que la question qui traverse toute la séquence est celle de la personnalité, dans un perpétuel jeu de rôles grammatical se traduisant par la propre composition de la captation à travers l'indicibilité du point de vue. Le paysage qui, dans la tradition occidentale, ancre – *situe* – le sujet observé et, en même temps, qui est porteur du regard dans un espace calculable à partir d'une



© Archives du Parc pour la Paix/Villa Grimaldi

– Parque por la Paz Villa Grimaldi. En bas, la « Torre » (la Tour), reconstruction d'une tour qui a servi comme lieu de détention du temps où le lieu servait de « centre secret de détention, de torture et d'extermination ».

(20) Joanna Page, « Memory and Mediation », in *Los rubios : A Contemporary Perspective of the Argentine Dictatorship*, *New Cinemas*, année 3, n° 1, 2005, p. 31.

ARGENTINE, CHILI,
URUGUAY

La place de la victime :
deuil et paysage
(suite)

perspective linéaire, s'avère ici soumis à une radicale désorientation grâce à l'usage de mouvements panoramiques circulaires enfrenant la « règle des 180 degrés²¹ ». La confusion des personnes grammaticales et le décentrage du point de vue ont pour effet d'ouvrir, d'une part, l'expérience personnelle à une dimension d'intersubjectivité et, d'autre part, la place du sujet à un champ de l'expérimentation – un *espace quelconque*, selon l'expression de Deleuze, « un espace de conjonction virtuel, saisi comme pur lieu du possible²². »

Tout le projet de *Los rubios* peut se résumer à cette tentative de transférer la question de la personnalité – celle d'Albertina, mais aussi celle de ses parents absents et de leurs camarades de lutte – à un « espace quelconque » où les liens et les affects peuvent faire l'objet de ce que Deleuze appelle « un acte de foi » : une inversion émotionnelle et politique orientée vers ce qui, dans un devenir, est ouvert. Peut-être que cette transformation du lieu monumental en « espace quelconque » est aussi le projet où convergent les pratiques architectoniques et cinématographiques ici analysées : non pas parce qu'elle tente d'effacer les marques de l'inscription monumentale, mais parce qu'elle leur confère une performativité radicale. Dans le cas d'Albertina, cet « espace quelconque » demeure spécifique et individuel (généalogique), mais c'est une individualité qui s'ouvre, grâce à une décision politique et esthétique (un acte de foi) à des collectifs au caractère expérimental et performatif.

Comment penser les diverses fonctions de la forme paysage dans cette trame, entre la monumentalisation du deuil et une mémoire construite comme pratique errante ? Dans sa critique du Parc Villa Grimaldi, Nelly Richard suggère que les jardins et les mémoriaux ne sont que des figures rhétoriques conventionnelles pour « apaiser le souvenir [jusqu'à] ce qu'il se fonde dans l'indifférence sédimentée de l'oubli d'une ville ordinaire²³. » Néanmoins, dans cet article nous avons tenté de souligner l'effet profond que la rupture du pacte sépulcral suppose pour les formes « naturelles » auxquelles le paysage confère un sens commun. On peut entrevoir cet effet mutuellement corrosif sur la terre et le signe dans les images de l'essai photographique de Marcelo Brodsky, « El Bosque de la Memoria » (2000), prises dans le bois qui porte ce même nom, créé quatre ans auparavant dans les environs de Tucumán, une des provinces argentines les plus affectées par la répression dictatoriale. Dans les lettres que les familles et les amis ont accrochées aux arbres plantés en hommage aux disparus de Tucumán, la vie organique a commencé à imprimer ses traces et à effacer les mots. Mais plutôt qu'un souvenir manqué, « sorte de seconde disparition de ceux qu'on voulait rappeler²⁴ », comme le suggère Brodsky, ses photographies semblent révéler quelque chose de plus incisif et de plus complexe, difficile à mettre en mots parce que la parole elle-même, dans son impossibilité à trouver une assise sur terre, est en jeu. La terre consume les noms : néanmoins, les photographies de Brodsky, avec leurs cadrages courts et intimes, nous font douter et nous ne savons plus s'il nous faut lire cet effacement comme un acte d'agression ou d'une infinie tendresse. ■

(21) Cf. Karel Reisz, Gavin Millar, *The Technique of Film Editing*, New York, Hastings, 1968, p. 216 ; Stephen Heath, *Questions of Cinema*, Bloomington, Indiana University Press, 1981, p. 19-75.

(22) Gilles Deleuze, *Cinéma I : l'image-mouvement*, Paris, Minuit, 1983, p. 155.

(23) Nelly Richard, « Sitios de la memoria, vaciamiento del recuerdo », *op. cit.*, p. 12.

(24) Marcelo Brodsky, *Nexo*, Buenos Aires, La Marca, 2008, p. 78.

Chronologie succincte

ARGENTINE

24 mars 1976 : coup d'État militaire. Quatre juntes vont se succéder pendant sept ans. Les trois forces armées sont représentées.

30 avril 1977 : Création de l'Association des Mères de la Place de Mai.

22 octobre 1977 : Création de l'Association des Grands-mères de la Place de Mai.

Avril-juin 1982 : Guerre des Malouines entre l'Argentine et la Grande Bretagne. Défaite de l'Argentine.

10 décembre 1983 : Raúl Alfonsín, membre de l'*Unión Cívica Radical*, devient le premier président de la République après la dictature.

Septembre 1984 : remise du rapport de la Commission Nationale sur la Disparition de Personnes (CONADEP) au président de la République.

Avril à décembre 1985 : procès aux anciens commandants en chef des trois premières juntes des juntes au pouvoir.

Décembre 1986 : vote de la loi dite de « Point Final ».

Juillet 1989 : Carlos Menem, du Parti Justicialiste, devient président de la République.

Décembre 1990 : grâces présidentielles des commandants condamnés lors du procès de 1985 et de centaines de militaires jugés, mais acquittés.

Avril 1995 : création de l'organisation H.I.J.O.S (*Hijos por la verdad y la justicia contra el olvido y el silencio*).

Déclarations du commandant en chef des armées Martín Balza reconnaissant les responsabilités des forces armées dans la répression dictatoriale.

Mai 1995 : Réélection de Carlos Menem à la présidence.

Mars 1998 : dérogation des lois de Point Final et d'Obéissance due, mais sans effet rétroactif.

Juin et novembre 1998 : Jorge Rafael Videla, premier président de facto de la dictature, et Emilio Eduardo Massera, membre de la premièreunte, sont arrêtés pour des cas d'enlèvements d'enfants pendant la dictature.

25 mai 2003 : Néstor Kirchner, membre du *Partido Justicialista*, devient président de la République.

Août 2003 : le parlement national argentin déclare la nullité des lois de Point Final et d'Obéissance due.

Septembre 2003 : la Chambre fédérale de Buenos Aires ordonne la réouverture de deux grandes causes judiciaires (École de Mécanique de la Marine et Premier corps de l'Armée) pour violations des droits de l'homme.

24 mars 2004 : « Récupération » de l'ancien centre clandestin de détention de l'École de Mécanique de la Marine et création par la suite de l'Espace pour la mémoire et les droits de l'homme. De nombreux centres clandestins de détention à travers tout le pays deviennent des musées ou des espaces mémoriels.

Juin 2005 : la Cour Suprême déclare l'inconstitutionnalité des lois de Point Final et d'Obéissance

due. Cette décision relance les procédures judiciaires à l'encontre de personnes ayant participé à la répression dictatoriale. Les procès se multiplient dans tout le pays.

CHILI

4 septembre 1970 : Salvador Allende, candidat de l'Union Populaire devient président de la République.

11 septembre 1973 : coup d'État militaire. Constitution d'uneunte militaire de gouvernement avec le général Augusto Pinochet à la tête du pouvoir.

4 janvier 1978 : plébiscite de soutien à la Junte suite aux condamnations de l'ONU du Chili pour violations des droits de l'homme.

19 avril 1978 : vote du décret-loi n°2191, dit « loi d'amnistie ».

22 août 1983 : formation de l'Alliance Démocratique qui réunit pour la première fois le Parti Socialiste et le Parti Démocrate Chrétien.

5 octobre 1988 : plébiscite, victoire du « Non ».

14 décembre 1989 : élections présidentielles, victoire de la Concertation. Patricio Aylwin, démocrate-chrétien, devient président de la République.

25 avril 1990 : création de la Commission nationale de vérité et réconciliation, aussi connue sous le nom de Commission Rettig.

5 mars 1991 : publication du rapport de la Commission Vérité et Réconciliation.

11 décembre 1993 : Eduardo Frei-Tagle, candidat démocrate-chrétien de la Concertation, devient président de la République.

30 mai 1995 : condamnation du général Contreras (ancien chef de la police secrète pendant le régime dictatorial DINAs) pour l'assassinat du ministre de l'Union Populaire Orlando Letelier en 1976 à Washington.

10 mars 1998 : le général Pinochet prend sa retraite des forces armées. Le 11 mars Augusto Pinochet devient sénateur à vie.

18 octobre 1998 : arrestation du général Pinochet à Londres suite à la demande du juge espagnol Baltasar Garzón.

16 janvier 2000 : Ricardo Lagos, candidat socialiste de la Concertation, devient président de la République.

3 mars 2000 : retour du général Pinochet au Chili.

1^{er} décembre 2000 et 29 janvier 2001 : inculpations du général Pinochet par le juge chilien Juan Guzmán.

9 juillet 2001 : abandon des accusations contre le général Pinochet pour raisons de santé.

2005 : Pinochet est arrêté pour évasion fiscale et falsification de biens publics.

11 mars 2006 : Michelle Bachelet, candidate socialiste de la Concertation, devient présidente de la République.

Janvier 2010 : Inauguration du Musée de la Mémoire

11 mars 2010 : Sebastián Piñera devient le premier président de la République de la droite chilienne depuis la fin de la dictature.

11 mars 2014 : Michelle Bachelet est à nouveau élue Présidente de la République, mais cette fois pour un nouveau parti dans lequel se trouvent des membres de l'ex-Concertation et d'autres partis de la gauche chilienne.

URUGUAY

Novembre 1971 : Juan María Bordaberry, candidat du Parti Colorado, devient président de la République.

Début de l'année 1972 : l'organisation armée *Movimiento de Liberación Nacional-Tupamaro* est en grande partie neutralisée par les forces armées et de sécurité.

27 juin 1973 : coup d'État de la junte militaire initiant la dictature civilo-militaire. Juan María Bordaberry est toujours président de la République.

12 juin 1976 : Alberto Demicheli devient président de facto de la République par intérim.

1^{er} septembre 1976 : Aparicio Méndez devient président de facto de la République.

30 novembre 1980 : Plébiscite. Victoire du « Non » début de la transition vers un régime démocratique, mais toujours sous le régime dictatorial.

1^{er} septembre 1981 : le général Gregorio Álvarez devient président de la République pour les trois années de transition.

1984 : élections gagnées par le Parti Colorado.

1^{er} mars 1985 : Julio María Sanguinetti, membre du Parti Colorado, devient président de la République.

1986 : vote de la loi 18.548 de la « Caducité de la Prétention Punitiva

de l'État », communément connue comme « loi d'impunité » ou « loi de caducité ».

Novembre 1989 : Luis Alberto Lacalle, membre du Parti National, devient Président de la République. La même année est publiée par une association de défense des droits de l'homme, *Servicio paz y Justicia*, un rapport sur la répression dictatoriale *Uruguay-Nunca Más*.

9 août 2000 : création de la Commission pour la Paix.

31 octobre 2004 : Tabaré Vázquez devient Président de la République. Il est le premier président qui ne provient pas des deux grands partis, Colorado et national. Il appartient à un parti de gauche, *Encuentro Progresista-Frente Amplio-Nueva Mayoría*.

2007 : procès des anciens présidents de facto Bordaberry et Gregorio Álvarez, ainsi que d'autres militaires accusés de violations des droits de l'homme. Inauguration du Musée de la Mémoire (MUME) à Montevideo.

1^{er} mars 2010 : José Mujica, membre du *Frente Amplio*, devient président de la République. Il a été membre de l'organisation armée MLN-Tupamaros.

Bibliographie sélective

- Carlos Acuña et autres, *Juicio, castigos y memoria*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1995.
- Pilar Calveiro, *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, Paris, La fabrique, 2006.
- Emilio Crenzel (dir.) *Los desaparecidos en la Argentina: Memorias, representaciones e ideas (1983-2008)*, Buenos Aires, Editorial Biblos, 2010.
- Susana Draper, *Afterlives of Confinement. Spatial Transitions in Post-Dictatorship Latin America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2012.
- Claudia Feld et Jessica Stites Mor (dir.), *El pasado que miramos. Memoria e imagen ante la historia reciente*, Buenos Aires, Paidós, 2009.
- Antonia García Castro, *La Mort lente des disparus au Chili sous la négociation civils-militaires (1973-2002)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2002.
- Macarena Gómez-Barris, *Where Memory Dwells: Culture and State Violence in Chile*, Berkeley, University of California Press, 2009.
- Elizabeth Jelin, *Los trabajos de la memoria*, Madrid et Buenos Aires, Siglo Veintiuno Editores, 2002.
- Luis Roniger, Mario Sznajder, *El legado de las violaciones de los derechos humanos en el Cono Sur*, Buenos Aires, Al Margen, 2005.

- Valentina Salvi, *De vencedores a víctimas. Memorias militares sobre el pasado reciente en la Argentina*, Buenos Aires, Biblos, 2013.
- Hugo Vezzetti, *Sobre la violencia revolucionaria. Memorias y olvidos*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2009.

Filmographie

ARGENTINE

- *L'histoire officielle* de Luis Puenzo (1984)
- *Les trottoirs de Saturne* de Hugo Santiago (1985)
- *Tango, l'exil de Gardel* de Fernando Solanas (1985)
- *La nuit des crayons* de Hector Olivera (1986)
- *Garage Olimpo* de Marcos Bechis (1999)
- *Moi, soeur Alice* de Alberto Marquardt (1999)
- *Kamchatka* de Marcelo Piñeyro (2001)
- *Los rubios* de Albertina Carri (2003)
- *Buenos Aires 1977* de Adrián Caetano (2005)
- *Terre de refuge: récits de l'exil* de Hernán Belón y Fabio Fischer (2005)
- *Dans ses yeux* de Juan José Campanella (2009)
- *L'œil invisible* de Diego Lerman (2010)
- *Enfance clandestine* de Benjamín Ávila (2012)
- *Espacios de memoria* d'Estela et Sebastian Schindel (2012)

CHILI

- *La bataille du Chili* de Patricio Guzmán (1975-1979)
- *Missing* de Costa Gravas (1982)
- *Chili, la mémoire obstinée* de Patricio Guzmán (1996)
- *La cas Pinochet* de Patricio Guzmán (2001)
- *Machuca* de Andrés Wood (2004)
- *Salvador Allende* de Patricio Guzmán (2004)
- *Calle Santa Fe* de Carmen Castillo (2007)
- *Nostalgie de la lumière*, Patricio Guzmán (2010)
- *Santiago 73, post mortem* de Pablo Larraín (2010)
- *No* de Pablo Larraín (2012)

URUGUAY

- *État de siège* de Costa Gravas (1972)
- *Decile a Mario que no vuelva* de Mario Handler (2007)
- *Paisito* de Ana Diez (2010)

Sitographie

- www.memoriaabierta.org.ar
- www.comisionporlamemoria.org
- www.espaciomemoria.ar
- www.museodelamemoria.cl
- <http://revista.historyayjusticia.org>
- <http://memoria.ides.org.ar>
- www.riehr.com.ar
- <http://museodelamemoria-montevideo.blogspot.fr/>